



- : - : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - : -

- 12 AVRIL 2018 -

- : - : - : - : -

Corinne Imbertie
Sténotypiste de conférences
8, rue du Moulin Blanchard
92 220 Bagneux

☎ 01 46 12 96 05/ 📱 06 09 06 67 01
corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
Désignation d'un secrétaire de séance	2
Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2018.....	2
1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE	5
1.1 - Vote du budget primitif de la commune - année 2018.....	5
1.2 - Vote du taux des trois taxes locales - année 2018	38
1.3 - Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Année 2018	39
1.4 - Actualisation des tarifs municipaux 2018.....	39
1.5 - Approbation de la convention d'adhésion au service de paiement par carte bancaire sur internet dénommé "titre payable par internet - Régie" entre la Direction générale des finances publiques et la commune.....	39
1.6 - Autorisation de signer la convention d'habilitation tripartite relative au dispositif de certificats d'économie d'énergie	40
1.7 - Modification du tableau des effectifs du personnel	41
1.8 - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2018	41
1.9 - Attribution de la dotation de fonctionnement 2018 au Théâtre André Malraux.....	44
1.10 - Attribution d'une subvention à l'Association culturelle Sociale et Familiale (ACSF) pour l'année 2018.....	45
1.11 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association Comité de Gestion des Œuvres Sociales du Personnel Communal de Chevilly-Larue (COS).....	45
2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE	46
2.2 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association la Ferme du Saut du Loup	46
2.3 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association Elan de Chevilly-Larue	46
2.4 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association Conseil de Gestion et d'Animation de la Maison Pour Tous (CGAMPT)	46
3 - COMMISSION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	46
3.4 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association le Pôle d'Économie Solidaire Chevillais (PESC)	46

3.6 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association Actions Emplois Formations 94 (AEF 94)	46
4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FETES ET CEREMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	46
4.2 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'Association Culturelle Sociale et Familiale (ACSF)	46
4.3 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association La Maison du Contre	46
5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITES ET DE LA PREVENTION DE LA SANTE	46
5.3 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association Épicerie Solidaire "Sol'Epi"	46
5.4 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'Association Service Médico-Social des halles de Rungis (SMSH)	46
2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE	47
2.1 - Approbation des conventions d'objectifs et de financement entre la CAF du Val-de-Marne et la commune	47
3 - COMMISSION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	47
3.1 - Acquisition amiable de la parcelle cadastrée Section AA n° 10, sise rue de Verdun.....	47
3.2 - Approbation de la garantie d'emprunt pour la construction de 220 logements collectifs PLAI - ZAC Anatole France - Lot 3	47
3.3 - Approbation de la garantie d'emprunt et d'une subvention pour surcharge foncière concernant 55 logements PLUS/PLAI/PLS - ZAC Triangle des Meuniers - Lot 4A	47
3.5 - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Mission Locale Bièvre Val-de-Marne.....	48
3.7 - Autorisation de la rétrocession du fonds de commerce "le Dôme" (sous réserve).....	49
4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FETES ET CEREMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	51
4.1 - Acceptation d'une offre de concours du fonds "ARTUTTI" pour le réaménagement de la Maison du Conte	51
5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITES ET DE LA PREVENTION DE LA SANTE	52
5.1 - Approbation de la convention entre la commune et le Conseil départemental du Val-de-Marne relative à l'orientation et l'accompagnement des allocataires du RSA	52
5.2 - Approbation du protocole partenarial de relogement entre le Groupe Valophis, la Préfecture du Val-de-Marne et la commune de Chevilly-Larue	52
5.5 - Attribution d'une subvention à l'association amicale des seniors de Chevilly-Larue	52
QUESTIONS DIVERSES	52



CONSEIL MUNICIPAL
- JEUDI 12 AVRIL 2018 -

(La séance est ouverte à 19 h 07 sous la présidence de Mme Stéphanie DAUMIN.)

Mme la MAIRE. - Bonsoir à tous.

Vous avez été convoqués dans les formes légales en séance ordinaire du Conseil municipal le 6 avril 2018.

Je vais procéder à l'appel nominatif dans un contexte un peu particulier puisque nous connaissons une certaine hécatombe au sein de notre Conseil municipal ce soir liée à plusieurs raisons, phénomènes différents : certains pour des raisons de santé, d'autres pour des raisons de blocage à l'étranger lié à des problèmes de retour d'avion - l'aérien n'est pas non plus toujours d'une fiabilité extraordinaire - et d'autres encore pour des raisons professionnelles, le mois de mai étant grevé de nombreux ponts et jours fériés, il semblerait que les obligations professionnelles des uns et des autres se soient concentrées sur cette semaine. Plusieurs personnes sont retenues dans ce cadre. Cela signifie que nous avons un certain nombre de pouvoirs et donc beaucoup d'absents ce soir.

Mme la Maire procède à l'appel...

Stéphanie DAUMIN, présente

Nora LAMRAOUI-BOUDON, absente excusée, pouvoir à Renaud Roux

André DELUCHAT, présent

Hermine RIGAUD, absente excusée, pouvoir à Joseph Ramiasa

Patrick BLAS, absent excusé, pouvoir à Jean-Paul Homasson

Élisabeth LAZON, présente à compter de 19 h 27

Laurent TAUPIN, présent

Barbara LORAND PIERRE, absente excusée, pouvoir à Stéphanie Daumin

Dominique LO FARO, présent

Charlotte RÉGINA, absente excusée, pouvoir à Ibrahim Aboudou Bagassi

Jean-Paul HOMASSON, présent

Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, présente

Régine BOIVIN, présente
 Renaud ROUX, présent
 Muriel DESMET, présente
 Joseph RAMIASA, présent
 Hadi ISSAHNANE, absent excusé, pouvoir à André Deluchat
 Amélie AFANTCHAWO, absente excusée, pouvoir à Régine Boivin
 Genaro SUAZO, absent excusé, pouvoir à Elisabeth Lazon
 Sophie NASSER, présente
 Vincent PHALIPPOU, absent excusé, pouvoir à Carole Barbarian
 Kawtar SALIM OUZIT, absente excusée, pouvoir à Philippe Komorowski
 Frédéric SANS, présent
 Carole BARBARIAN, présente
 Michel BENETEAU DE LA PRAIRIE, présent
 Philippe KOMOROWSKI, présent
 Ibrahim ABOUDOU BAGASSI, présent
 Armelle DAPRA, présente
 Patrick VICERIAT, absent excusé, pouvoir à Liliane Ponotchevny
 Liliane PONOTCHEVNY, présente
 Beverly ZEHIA, présente
 Michel PIERRE, présent
 Yacine LADJICI, présent

Mme la MAIRE. - Barbara Lorand-Pierre est à l'étranger pour raison professionnelle. Elle n'a pas été empêchée de rentrer mais elle a été sommée de partir.

Vincent Phalippou sort du bloc opératoire. Son opération s'est bien passée, mais il est très fatigué.

Kawtar Salim-Ouzit est très affaibli par sa grossesse.

PRÉAMBULE

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la MAIRE. - Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, nous avons à désigner un secrétaire de séance. Je vous propose notre collègue Ibrahim Aboudou Bagassi qui est d'accord pour relire le procès-verbal et le signer lorsqu'il en sera destinataire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2018

Mme la MAIRE. - Vous avez reçu le procès-verbal du Conseil municipal de la séance du 16 mars 2018.

Avez-vous des remarques ?

M. LO FARO. - En milieu de page 46, dans mon intervention, il est écrit : "*je ferai simplement un focus sur l'interpellation de notre jeune et si mignon...*". Ce n'est pas mignon mais "sémillant".

Trois lignes avant la fin de mon intervention, il est aussi écrit : "*notre jeune et si mignon...*", non, il est toujours "sémillant".

Mme la MAIRE. - Tout au moins, c'est ton appréciation. Cela n'emporte pas de réalité objective.

M. LADJICI. - J'étais content de voir Dominique intervenir. Je ne pensais pas que tu allais revenir sur cela car c'est à la marge, je pensais plutôt que tu corrigerais le taux des subventions accordées aux associations que tu as indiqué. J'ai annoncé un chiffre autour de 3,5. Tu as dit que j'étais dans l'erreur. J'ai revérifié et je te confirme que c'est moi qui dis vrai. Le taux se situe bien autour de 3,4 % si l'on prend le montant des subventions dans le budget, divisé par le budget de fonctionnement et encore je suis gentil, je n'inclus pas les investissements, je ne prends que le fonctionnement. Le taux est bien celui que j'ai annoncé à quelques dixièmes près. Je pense que ton erreur vient du fait que tu as considéré la dotation du théâtre de Chevilly-Larue qui, je le rappelle, n'est plus une association mais une régie municipale.

Mme la MAIRE. - L'objet de notre échange sur le procès-verbal ne vise qu'à entériner ce qui a été dit en séance. On ne fait pas de débat au moment de l'adoption du PV. Dominique pourra, s'il le souhaite, intervenir en séance sur cette question et le chiffre, mais il n'y a pas lieu d'apporter des modifications au procès-verbal puisque c'est bien le chiffre qui a été donné.

Y a-t-il d'autres remarques ?...

(Aucune.)

Je le mets aux voix.

➤ **VOTE : LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Avant d'aborder l'ordre du jour, je vous propose que nous tenions ce soir, en ouverture de séance - j'ai prévenu les présidents de groupe qui ne m'ont pas tous fait de retour mais je ne pense que pas cela pose de difficulté particulière - un instant de silence à la mémoire des victimes de l'attentat de Trèbes, du lieutenant-colonel Arnaud Beltrame qui a si courageusement pris la place d'une otage et qui y a perdu la vie, je pense que notre Conseil municipal doit lui rendre dignement hommage ce soir, ainsi qu'à cette femme octogénaire, Mireille Knoll, victime du nazisme pendant la Seconde guerre mondiale, et qui a été assassinée à son domicile le 23 mars dernier à l'âge de 83 ans dans un crime antisémite.

Je propose qu'en l'honneur de toutes ces victimes nous tenions une minute de silence.

Il est procédé à une minute de silence...

Mme la MAIRE. - Je vous remercie.

Avant d'entrer dans l'ordre du jour, je souhaite apporter un certain nombre de points à votre connaissance.

Concernant La Poste tout d'abord, nous en sommes désormais à près de 1 800 signatures de notre pétition sur La Poste et les témoignages de dysfonctionnement continuent d'affluer. La municipalité a reçu à nouveau les dirigeants départementaux et locaux cette fois-ci avec le responsable du poste de Chevilly-Larue le 9 avril dernier.

Voilà ce qu'ils nous ont expliqué : en plus des recrutements opérés au plan départemental il y a quelques mois dont je vous avais fait part et qui n'avaient pas suffi à enrayer les problèmes, ils nous ont informés avoir créé localement trois quartiers supplémentaires, c'est un terme technique de la poste, c'est-à-dire trois postes de facteur qui viennent alléger la tournée des facteurs en place, ce qui

était l'une des revendications des salariés. Vous avez vu que, pendant plusieurs jours, une grève des postiers s'est tenue durant la première semaine de mars.

Ces trois postiers ont donc été formés il y a deux semaines, testés la semaine suivante. Nous verrons au cours des prochaines semaines si ces mesures mettent fin aux nombreux dysfonctionnements que nous continuons à observer pour l'instant et que nous adressent encore de nombreux Chevillais. Vous avez vu que je me suis permise de relancer par un courrier notre demande, de manière à disposer d'éléments objectifs et concrets à apporter aux décideurs de La Poste et que l'on puisse dresser le bilan le plus réaliste qui soit avec eux.

Nous avons convenu de nous revoir d'ici un mois pour mesurer l'effet de ces décisions et voir s'il est nécessaire d'envisager une nouvelle action notamment avec le dépôt de notre pétition auprès des représentants. Nous verrons si nous les déposons plutôt auprès des représentants du Gouvernement, du Parlement, de La Poste.

Nous avons pour l'instant plutôt à voir si les efforts entrepris apportent des résultats par rapport à nos attentes.

Une petite information concernant l'établissement public territorial puisque le Conseil de territoire s'est tenu mardi dernier, le 11 avril. Je vous informe que son budget a été adopté à la majorité et qu'une minorité a décidé de voter contre, sachant qu'il a dû y avoir de mémoire deux abstentions.

Nous avons été nombreux à regretter ce vote contre, fondé sur des arguments nous semble-t-il peu responsables. Je n'ai pas eu l'occasion d'en rediscuter avec André Deluchat, mais je crois que nous étions plutôt unanimes à Gauche sur cette question, puisque le Président du groupe des républicains a enjoint le président de l'EPT et les conseillers de l'EPT à ne pas voter ce budget ni de budget tout court en signe de protestation contre l'organisation institutionnelle en place, ce qui aurait inévitablement eu pour conséquence une mise sous tutelle du Préfet de l'EPT, ce qui ne nous a pas paru extrêmement responsable.

Certes, nous sommes nombreux à considérer que ce mécano institutionnel n'est ni performant ni opérant mais en toute responsabilité la majorité de l'EPT a considéré qu'il fallait impérativement voter ce budget, un budget qui par ailleurs a été conçu de manière à respecter les demandes que nous avons formulées au cours de la dernière période, à savoir notamment préserver les grands équilibres par ex-agglomérations pour ramener une situation la plus claire possible qui soit comparable à une situation initiale à partir de laquelle pourra s'envisager et se construire, je l'espère, si toutefois les finances de l'EPT s'améliorent, un projet commun dans lequel nous pourrions être partie prenante de manière plus active.

Je vous ai fait par ailleurs déposer sur table le texte du vœu contre la privatisation d'ADP qui a été adoptée lors de la précédente séance du conseil de l'EPT en mars dernier, postérieurement à notre DOB. J'ai le plaisir de vous indiquer qu'il a été adopté à l'unanimité du conseil de territoire.

Depuis, nous avons été reçus par Bruno Le Maire, du moins une délégation d'élus à laquelle j'ai participé. Il nous a confirmé le fait que la privatisation d'ADP faisait l'objet de réflexions sérieuses par le Gouvernement, que l'année 2018 serait consacrée au dialogue et à l'étude précise des modalités que cette privatisation devait prendre, que cette privatisation prendrait probablement la forme d'une loi qui serait déposée courant 2019 avec l'objectif qu'elle soit adoptée début 2019 visant à modifier le cadre législatif de l'activité aéroportuaire dans le but de vendre la totalité des actifs de l'État au privé.

Je vous ai également déposé sur table un vœu concernant le service public ferroviaire adopté dans la séance de mardi à l'EPT. Il nous est apparu un peu tardif pour vous le proposer au vote ce soir étant donné que nous n'avons pas pu le soumettre au collectif des présidents de groupe du Conseil municipal dans le cadre des procédures que nous avons arrêtées ensemble. C'est pourquoi, avec

André qui siège avec moi à l'EPT, nous avons considéré qu'il était important de vous le porter à connaissance.

Si toutefois nous estimions ensemble que nous étions en capacité de le voter ce soir, je ne vois pas d'inconvénient à l'ajouter à notre ordre du jour mais ce n'est pas une obligation absolue, l'essentiel étant de vous informer qu'il a été adopté à la majorité de l'EPT.

Enfin, je vous indique qu'à 13 heures j'ai accompagné une délégation de parent d'élèves de l'école Pierre et Marie Curie à l'Inspection académique afin d'obtenir le remplacement pérenne d'une enseignante en arrêt maladie dans le cadre de sa grossesse dont on sait qu'elle ne reviendra pas avant son congé de maternité. Cette situation perturbait l'école depuis janvier, l'école ayant fait l'objet d'une occupation par lesdits parents. Suite à mon intervention, nous avons obtenu cette audience et j'ai le plaisir de vous informer que nous avons obtenu satisfaction et qu'une remplaçante sera en poste le jour de la rentrée scolaire le 30 avril prochain de manière pérenne jusqu'à la fin de l'année. Les parents sont ravis. Tout rentre dans l'ordre. De plus, ladite enseignante était déjà en poste à Chevilly-Larue dans un poste de remplacement mais comme elle se libérait ce soir ou demain soir, elle a déjà pris contact avec l'enseignante en poste qui est tout à fait disposée à lui communiquer toutes les informations nécessaires. Tout cela va donc se passer de bonne manière, ce qui sera de nature à rassurer les parents.

Voilà les éléments que je souhaitais vous apporter.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE

1.1 - Vote du budget primitif de la commune - année 2018

M. DELUCHAT. - Bonsoir à toutes et à tous.

Je vais vous abreuver de chiffres, mais auparavant, je vais essayer de donner un cadre un peu plus large de notre séance du vote du budget primitif 2018.

Ce budget primitif 2018 que je vous présente est la traduction budgétaire des orientations qui ont été développées par Mme la Maire le 16 mars dernier au centre de loisirs Pablo Néruda.

Ces orientations ont fait l'objet d'un échange et d'un débat au sein du Conseil municipal avec la participation et l'intervention de citoyens présents. Je ne reviendrai pas sur le contexte politique, économique et social qui a été largement rappelé par Mme la Maire lors de cette séance du 16 mars, mais j'indique toutefois que les indicateurs, les faits réels irréfutables qui ont été rappelés devraient interpeller chacune et chacun d'entre nous.

Chacun d'entre vous, mes chers collègues, a pu apporter son éclairage, exprimer ses propres choix ou faire des propositions.

Mme la Maire et la majorité municipale ont répondu à toutes les interrogations en apportant tous les éléments justifiant les choix réalisés.

Chaque groupe et chaque collègue du Conseil municipal ont pu intervenir - parfois longuement - sur sa propre vision de la société actuelle, des choix politiques des différents acteurs de notre pays et sur une vision locale de l'action municipale qui a été exprimée par Mme la Maire. Tout cela fait partie du débat démocratique et c'est tant mieux. À l'issue de ce Conseil municipal, une nouvelle rencontre avec les Chevillais s'est tenue le 21 mars et nous avons pu poursuivre l'échange, recueillir leurs réactions, avis ou propositions.

Nous avons prouvé que notre action municipale est transparente et que nous voulons coller au plus près des préoccupations de nos concitoyens. Les choix que nous faisons, dans un contexte contraint,

visent à répondre à tous les publics qui font le Chevilly-Larue d'aujourd'hui et de demain : de la petite enfance à l'enfance et à la jeunesse d'un côté, des actifs aux retraités de l'autre. Comme nous le répétons souvent et à juste raison, les communes sont le dernier bouclier social face à tant d'injustices, tant de laissés pour compte, tant de souffrances, tant d'abandons, tant d'excès et d'insolence de ceux qui ont tout contre ceux qui n'ont rien ou presque rien. Cela ne peut générer qu'une Société où l'on a oublié le sens du mot vivre ensemble avec respect. Nous voulons résister et oser faire différemment malgré les contraintes budgétaires si elles nous en laissent encore la place.

(Arrivée de Mme Lazon à 19 h 27.)

Je voulais introduire le budget primitif 2018 en rappelant cette façon de procéder, sans obérer le travail remarquable réalisé par les différents services de la ville et leurs élus respectifs pour évaluer les politiques publiques locales et pouvoir prendre nos décisions.

L'austérité n'a pas été vouée au rancard, pas avec l'arrivée d'un nouveau Président. Elle est toujours à l'ordre du jour et ce sont toujours les mêmes qui en pâtissent : celles et ceux qui n'ont que leur force de travail à vendre pour vivre. Président des riches, c'est bien ce qui colle à la peau de l'hôte de l'Élysée, ce n'est pas seulement moi qui le dis, on peut le lire aussi. Et pour les collectivités territoriales, les dotations de l'État ne cessent de diminuer depuis 2010, c'est-à-dire deux septennats d'avant. De 2,50 M€ en 2010, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) sera de 84 755 € en 2018. En 8 ans, on a perdu presque 2,10 M€. Cumulée à la péréquation horizontale, ce sont près de 6 M€, ce qui équivaut à l'investissement que nous tentons de maintenir pour les prochaines années. Depuis 2010, la péréquation horizontale augmente régulièrement et la péréquation verticale, celle de l'État diminue inlassablement et, en 2018 même, en changeant de méthode comme le réalise le Gouvernement actuellement.

Nouveau Président mais toujours autant de vieilles pratiques : agiter une carotte et manier le bâton. C'est ce qui va se passer avec l'introduction des contrats de confiance dans la loi de finances 2018. Pas de coupe sombre dans les dotations mais pour atteindre l'objectif de 13 milliards d'économies en 2022, un pacte de confiance État-collectivités locales doit être signé avec engagement de faire moins de 1,2 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement, inflation comprise. Et cela sera ou serait obligatoire - car des rapports de force auront certainement cours - pour les communes ayant plus de 60 M€ de dépenses de fonctionnement. Pour les autres, c'est à leur bonne diligence.

Pour remplir encore un peu la besace des communes, la fiscalité économique perçue par la Métropole du Grand Paris (pour la CVAE actuellement) puisque la Contribution Foncière des Entreprises est versée aux établissements publics territoriaux qui la reversent ensuite à la Métropole du Grand Paris... C'est tout un système. La complication est l'art de nos énarques.

L'allocation de compensation reversée à la commune est figée au montant de l'année 2015. Ainsi, un territoire comme le nôtre qui réalisait et réalise encore une progression de 3 à 4 % l'an des bases économiques, voit les recettes fiscales s'y rapportant captées par la métropole. C'est dire que les marges de manœuvre de la ville se réduisent quand on sait que la progression de nos recettes pouvait atteindre 100 à 200 K€/an. Avec les chantiers notamment de L'Oréal le long de la RD7, c'est encore possible.

Ces recettes générées par notre ville sont encore amputées du Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) qui ne devait couvrir que les compétences transférées.

On a un fonds pour rembourser les compétences transférées, mais aujourd'hui ce n'est pas suffisant, car il y a besoin de financer des dépenses transversales, ce que l'on peut partiellement comprendre : on met en place une structure supplémentaire, il faut bien qu'elle fonctionne et qu'il y ait des moyens pour qu'elle fonctionne. Évidemment, les villes comme la nôtre, autonomes, n'étant pas

dans des communautés d'agglomération, devront contribuer à ce fonctionnement même si elles ont transféré très peu de compétences.

Le cursus, le quota et la manière de calculer ne sont pas encore définitifs, mais c'est sur cela que nous avançons. Il y aura donc inévitablement un coût supplémentaire. Et encore pour ma part dans le contexte d'imprévisibilité actuelle, je doute qu'il y ait des retombées visibles et conséquentes. Mais malgré tout, nous n'avons pas le choix et seuls les rapports de force permettront peut-être aux décideurs d'entendre les élus de base.

Nous avons appris ou avons eu une information - est-elle validée ou pas ? - lors du conseil de territoire : le Président de la République interviendrait avant le mois de juin pour dire ce qu'il souhaite faire de la Métropole du Grand Paris et des territoires. Tous les acteurs locaux sont suspendus à ce qui va nous arriver après. Ensuite, il faudra bien légiférer.

Voyez le temps perdu, le temps passé : nous sommes encore pour quelques années dans l'improvisation.

Ce budget 2018 est encore un budget et, cela, jusqu'en 2020, qui vote le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), perçoit le produit fiscal ainsi que la redevance spéciale et les reverse à l'EPT. Nous ne sommes qu'une boîte aux lettres.

Ce budget primitif 2018 marque un tournant sur les budgets précédents, y compris celui de 2016 qui n'avait pas eu de contraction forte puisqu'étant la 1^{ère} année de mise en place de la Métropole du Grand Paris.

Or, maintenant, chaque année, nous mesurerons un peu plus le manque à gagner que représentent les ressources fiscales transférées et nous mesurerons le poids que représentent ces structures intercommunales que sont les territoires comme le nôtre avec plus de 700 000 habitants pour 24 communes en termes de dépenses transversales nouvelles sans que les compétences soient encore transférées, ce qui laisse pantois en termes d'économies d'échelle. Et s'il y avait un début d'objectifs et de projets communs territoriaux et métropolitains, ce serait bien ! Nous en sommes loin encore après 27 mois de mise en place. Je pense que de telles structures sont superfétatoires et que l'intercommunalité de projets, de territoires pertinents aurait pu voir le jour sans l'obstination de quelques édiles et l'impréparation qui s'en est suivie.

Ainsi, la volonté de la municipalité pour garder le cap affirmé par Mme la Maire lors du débat sur le DOB est de trois ordres :

- préserver un haut niveau de service public local, essentiel pour une culture de paix et de solidarité. Je reprends ses termes ;
- maintenir une fiscalité modérée et des tarifs les plus bas possible et la gratuité pour les équipements qui en bénéficient ;
- assurer un certain niveau d'investissement pour favoriser l'emploi local, empêcher la dégradation du patrimoine public et répondre aux besoins des Chevillais.

Ces objectifs se traduisent par une maîtrise et une vigilance de l'ensemble des politiques publiques mises en place :

- par une offre de service de qualité assise sur l'efficacité, la compétence et/ou le savoir-faire pour atteindre les buts recherchés,
- la stabilité du stock de dettes en 2018 sachant que celui-ci est de 27,70 M€ au compte administratif 2017 que vous aurez à approuver en juin 2018,

- d'avoir des charges financières en baisse (- 130K€ par rapport à 2016) profitant à l'autofinancement (ou épargne brute) qui est de 2 930 K€,
- et ainsi de dégager une épargne nette pour maintenir une capacité d'investissement pour les toutes prochaines années.

Pour atteindre ces objectifs en préservant l'essentiel du service public local dans ses fondements, en ayant des prix de services très raisonnables, en n'accentuant pas la pression fiscale locale, le budget primitif suivant s'inscrit sur une trajectoire qui peut nous permettre de ne pas tomber dans le négatif à l'horizon 2020/2021. "Qui peut", vous l'aurez compris, car nous ne pouvons connaître ce qui se passera dans les futures années tellement le terrain est instable et donc imprévisible.

Le total général du budget 2018 est de 52 932 547 €, soit une baisse de 1,48 % par rapport à 2017. Cette baisse concerne la section de fonctionnement avec - 0,26 % à 43 636,9 K€ et la section d'investissement avec - 6,79 % à 9 295,5 K€.

En fonctionnement :

Les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF), soit 43 567 K€, sont en baisse de 0,17 %, retraitées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui ne fait que passer dans nos comptes, de la redevance spéciale des Bornes d'Apport Volontaire Enterrée (BAVES) reversée à l'EPT pour 2,03 M€ et les trois péréquations horizontales, c'est-à-dire le Fonds National de Garantie Intercommunale et de Ressources (FNGIR), le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et le Fonds de Solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF) prélevés directement par la Direction générale des finances publiques, soit 3 143 000 €, ce sont en réalité 38,39 M€ que nous avons en ressources.

Les impôts et taxes dont la compensation d'allocation de la métropole (représentant l'impôt économique valeur 2015) sont de 37 435 M€. Ce montant comprend l'augmentation des bases d'imposition décidées par l'État de 1,2 % et une fiscalité locale qui n'augmente pas. Elle sera au même niveau en 2018 qu'en 2017. Un élément conséquent se passe dans ce budget 2018 : le montant des produits des services de la ville à la population qui progresse de 0,47 % vient dépasser le montant des dotations et des subventions de l'État. Cela ne s'est jamais produit. C'est bien la confirmation que la politique d'abandon de moyens de l'État aux collectivités locales est forte. À cela s'ajoutent différents dispositifs fiscaux comme la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure), la TCFE, la taxe d'aménagement, les droits de mutation, les droits de voirie, etc. Ce sont des taxes que nous allons rechercher pour 317 290 € plus aussi une occupation du domaine public par la SPL de la SEMHACH pour 40 000 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement (40 636 000 €), soit - 0,26 %, retraitées de la TEOM et de la redevance spéciale et hors péréquation sont à 35 457 000 €. C'est vraiment ce chiffre dont on peut considérer que l'on peut en faire autre chose. Nous n'avons pas de prise sur tous les autres.

Le chapitre 011 : une évolution de 2,12 % des charges de gestion. Cette augmentation provient notamment du fonctionnement de nouveaux équipements, mais aussi d'équipements ayant subi des dégâts pour lesquels il a fallu trouver des solutions d'appoint. C'est tout l'imprévisible qu'il peut y avoir dans une ville qui oblige la mise en place de dispositifs pour continuer d'assurer le service public local. Lors de périodes tendues, les charges de gestion peuvent progresser. C'est le cas en 2018, nous sommes en plein dedans notamment avec la piscine, le gymnase Lilian Thuram, etc.

Le chapitre 012 enregistre une progression de 1,17 % (23,67 M€). Cette évolution s'explique par celle du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) évalué à 1 % ainsi que par des évolutions d'effectifs avec l'extension des écoles Paul Bert et des animateurs de rue dans le secteur de la jeunesse notamment et par une gestion prévisionnelle ajustée tout en maintenant l'évolution salariale statutaire et les parcours professionnels (PPCR).

Le chapitre 65 à 3 770 547 K€ progresse de 3,03 % en enlevant le retraitement des BAVES traitées en 2017 (cela avait augmenté le chapitre en 2017). Ce chapitre comprend les subventions aux associations, le contingent incendie et le Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT). La part budget associations est de 2 747 K€. Je confirme après la discussion de tout à l'heure. Elle est identique à 2017 (+ 0,02 %).

Le chapitre 014 : la péréquation baisse d'environ 1 %. Cela provient du FPIC qui a été minoré au regard de l'entrée dans la métropole et de l'arrivée de trois villes bénéficiaires du FPIC (Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal) dans notre territoire - je peux vous les citer : Valenton, Villeneuve-Saint-Georges et Viry-Châtillon - qui par ailleurs ne sont pas payées en retour par l'ensemble des protagonistes. Cette arrivée bénéficie au territoire. Et toutefois, elles n'ont pas bénéficié du fonds de péréquation en 2016. En 2017, cette compensation a été votée. Elles aident les autres mais il n'y a pas la reconnaissance du ventre. Malheureusement, des élus dans ce territoire pratiquaient de la sorte pour des raisons très partisanses.

Au niveau de l'investissement, le programme d'équipement est de 6 676 K€, en baisse de 9,05 % par rapport à 2017, avec le remboursement de la dette en capital inclus, ce sont 9 225,5 K€, soit - 6,45 %.

Ces dépenses d'investissement sont financées pour 56,5 % par des ressources propres (autofinancement, subventions d'investissement, dotations diverses) et pour le solde par le recours à l'emprunt pour 43,5 %.

À propos de la dette, il est bon de savoir qu'au 1^{er} janvier 2018, la durée de vie moyenne est de 7 ans et 3 mois et notre capacité de désendettement ressort à 8,1 années. Je rappelle aussi que nous n'avons pas d'emprunts toxiques et que la gestion active de notre dette, je dis bien la gestion active, active, active, de notre dette permet de faire des économies et de diminuer la charge financière de 30 000 € en 2018.

Pour ce qui est du seul emprunt structuré que nous avons - et je dis bien emprunt structuré, c'est-à-dire que nous le maîtrisons de bout en bout - emprunt classé E4 dans la charte Gissler, une charte reconnue par les banques, par l'État, par le ministère des finances, par tous, emprunt contracté en 2008 lors de la crise des subprimes, c'est 1,4 M€ qui a été récupéré par rapport à un emprunt à un taux fixe que l'on nous proposait à l'époque à 4 %. Alors, si cela est une mauvaise gestion, je voudrais vraiment que les gens me disent comment faire mieux. Je félicite notre directeur financier.

S'agissant des projets en fonctionnement, les différentes politiques publiques pour un montant en fonctionnement de 34,638 M€ : cinq grandes, identifiées dans la préparation du budget 2017 que je vous ai présentées l'année dernière, sont reconduites sur ce budget 2018.

Depuis, pour ce budget 2018, dans notre préparation avec les élus et les services, nous avons continué à affiner la méthode pour traduire de manière plus précise encore les contours de chaque politique publique en y intégrant dans chacune les fonctions supports pour la part qui leur revient. Nous sommes sur la bonne pente et, lors des prochains budgets, nous pourrions affiner les données plus précisément.

♦ *La politique éducative locale* - je change par rapport au document que vous avez, vous l'avez par service, je le fais par politique publique, ainsi, vous aurez les deux visions, vous pourrez comparer - concerne l'enfance, l'enseignement, la petite enfance, la jeunesse, la restauration et les sports. Ce sont cinq directions ou services qui représentent 54 % du budget de fonctionnement, soit 18,828 M€.

Quelques actions fortes, quelques éléments de cette politique locale (chaque élu le souhaitant pourra intervenir plus précisément ensuite) :

- Un maintien des projets et des actions tout en visant à éviter le gaspillage et les adaptations nécessaires comme pour les classes de cirque. Tout cela concerne l'enseignement.

- Le redéploiement de l'activité jeunesse pour favoriser l'éclosion de projets et de talents et l'accompagnement de parcours et animations hors les murs. Cela concerne la jeunesse.

- Le maintien du service public de qualité pour ce qui concerne la petite enfance avec 210 berceaux dans nos crèches (certains ont dû diviser par deux) et maintien légèrement réduit de l'allocation différentielle maintenue dans son fondement.

- Le renforcement du sport pour tous et poursuite des projets dont l'ouverture même partielle du gymnase Lilian Thuram et avancée du projet de terrain de rugby.

◆ La politique sociale et de solidarité :

- ces services représentent 9 % du budget de fonctionnement, soit 4,690 M€.

- c'est la solidarité envers tous dont les plus démunis : l'entraide, les aides et les questions liées à la santé sont confortées. Les règles d'inscription pour les sorties des familles se font quatre fois dans l'année aux mois d'août et de juillet et permettent aux familles de continuer les sorties et de partir à un moindre prix une fois par an.

- c'est aussi le maintien des initiatives en direction de tous nos aînés, des aides à leur vie quotidienne et des loisirs tout comme le fonctionnement dynamique du foyer Gabriel Chauvet.

◆ La politique d'aménagement durable des territoires

- ce sont trois directions plus les services qui représentent 18 % du budget de fonctionnement, soit 6,227 M€.

- le patrimoine bâti, les espaces verts, la voirie et la logistique sont principalement concernés.

- poursuivre l'Agenda 21 seconde phase et étaler dans le temps certains travaux d'amélioration du patrimoine bâti.

- la sécurité et la prévention font l'objet de partenariats renforcés. Des actions de prévention spécifiques ou plus globales sont mises en place.

- une équipe de 10 ASVP est en place et une 3^{ème} tranche de vidéosurveillance est en cours.

◆ La politique fêtes, cérémonies, vie associative

- c'est 5 % du budget de fonctionnement, soit 1,752 M€.

- un nombre raisonnable d'initiatives phares est maintenu, chacune ayant en partage de faire des économies. Certaines sont transformées ou rassemblées (c'est le cas du forum des sports ou de la soirée des associations) ou modifiées (marché de Noël).

- Le soutien aux associations est acquis avec le même objectif que nous partageons : générer du lien social et être utiles au vivre mieux dans notre ville.

◆ La politique culture et patrimoine

- c'est 14 % du budget de fonctionnement, soit 3,141 M€.

- c'est le maintien à un haut niveau du domaine culturel avec un renouvellement plus étalé des collections et des supports numériques pour la médiathèque qui ne pénaliseront pas les Chevillais.

- le soutien aux conservatoires de musique, de danse et d'arts plastiques qui tiennent une bonne place, de même que celui acquis pour le théâtre André Malraux et la Maison du Conte de la villa Maurice Lipsi.

En investissement :

L'investissement s'établit à 9 295,5 K€ pour 2018.

Les dépenses d'équipement sont en baisse de 9 % à 6,776 K€ dont 4 365,5 K€ du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui est vous est joint, d'autres opérations pluriannuelles pour 678 K€, les autres dépenses concernent les acquisitions de mobiliers et de matériels et l'informatique, ensuite s'ajoutent les travaux d'entretien du patrimoine, de la voirie et des espaces verts.

Vous avez, mes chers collègues, en votre possession, je crois que ce sont des éléments conséquents, tous les détails des crédits d'investissements et les subventions afférentes. Nous vous avons donné cela également par secteur avec le catalogue des travaux. Je pense que cette information est vraiment complète.

Le remboursement du capital de la dette de 2 449 000 € sera supérieur à celui de l'exercice 2017.

S'agissant des recettes d'équipement, c'est de l'autofinancement dégagé pour 2 930,9 K€ et d'autres ressources dont le FCTVA et la taxe d'aménagement, les subventions, les dotations et les amendes de police... Je fais une parenthèse, sachez que nous percevons peu des amendes de police. Notre adjoint chargé de la tranquillité publique le dira. Je crois que, sur un chiffre important, nous en percevons 10 %. Cela veut dire que tout le reste va au STIF et à l'État. Cela nous permet de voyager en transports en commun. Nous avons comme autres ressources, les autres immobilisations pour 179,2 K€ et l'emprunt pour solder le tout pour 3 823,8 K€.

L'équilibre réel sur l'exercice 2018 se vérifie à partir de la relation suivante : les ressources propres (5 401,5 K€) sont supérieures au remboursement en capital (2 449,4 K€).

L'emprunt 2017 qui a permis d'équilibrer le budget est sorti en janvier 2018. En 2017, vous ne l'avez pas dans les comptes. Quand vous regardez un bilan prévisionnel, c'est prévisionnel. Cela veut dire que ce n'est pas l'engagement formel, c'est prévisionnel. Il faut faire attention avec ces termes. Quand on dit "on s'est endetté", ce n'est pas le cas puisque nous ne l'avons pas débloqué, nous ne l'avons pas sorti, nous ne l'avons pas appelé.

Ces chiffres affinent un peu plus le résultat du travail d'évaluation des politiques publiques qui est et deviendra encore plus ancré dans nos services en tant que pratique de nos actes quotidiens et de nos préparations budgétaires.

Ce budget prévisionnel 2018 est un budget sincère et véritable qui maintient la trajectoire que l'équipe municipale s'est donnée depuis 2014. Il vise à faire tous les efforts nécessaires pour répondre aux besoins et aux souhaits de la population quand actuellement d'autres collectivités taillent dans les services publics locaux. Pour l'avenir, beaucoup dépend des politiques nationales poursuivies ou, espérons, rectifiées.

Avant de clore, je souhaite appuyer fortement sur ce que représente un budget primitif. C'est un budget prévisionnel qui n'a d'autre fonction que de fixer le cadre financier dans lequel les actions prévisionnelles sont conduites. C'est un pari, il donne un cap. Ce budget doit être en équilibre, ce qui est le cas sinon il serait rejeté par la tutelle. Le seul document financier fiable qui retrace le réalisé d'une ville d'une collectivité locale, c'est le compte administratif et, là, il est irréfutable, il n'y a pas d'interprétation. Il est clair, net et précis, c'est le compte administratif que nous voterons d'ailleurs au mois de juin.

J'espère que vous serez très prolixes en la matière pour ce compte administratif 2017.

Je tiens à remercier l'administration communale, sa directrice générale, Christine Prigent, et l'ensemble des directions et services, notre directeur financier, Serge Théas, fidèle depuis une dizaine d'années même plus, quinze ans, et l'ensemble des élus qui ont contribué à réaliser ce budget prévisionnel que je vous propose d'approuver.

Mme la MAIRE. - Merci beaucoup André.

Je vous propose d'ouvrir le débat.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. TAUPIN. - Je voudrais tout d'abord remercier André pour la présentation qu'il nous a faite, présentation très pédagogique qui nous éclaire vraiment sur la déclinaison des différents postes du budget. C'est le travail qu'il mène depuis des années et, à ce titre, il est très précieux.

Le budget que nous avons à discuter, que nous sommes invités à voter ce soir vise à répondre dans ses différents aspects aux besoins des habitantes et des habitants de Chevilly-Larue. Comme l'a dit André, le budget, c'est un peu le socle social et les communes sont le socle social de l'action en termes de services publics. C'est un élément très important face aux enjeux économiques, à la politique gouvernementale et aux évolutions de notre société. Il s'agit de répondre aux attentes de tous les habitants de notre ville dans les domaines de l'école, de la culture, de la jeunesse, auprès des associations et dans bien d'autres domaines, quels que soient leurs besoins d'ailleurs. Il s'agit d'être toujours en capacité de leur proposer des services correspondant à leurs besoins dans un contexte de contraintes budgétaires et économiques qui nous amènent finalement à faire preuve d'humilité et donc à être attentifs aux besoins de tous dans toutes les actions.

C'est important car on voit paraître des attaques sur la ville sur notre manière de gérer les choses. Ces attaques sont sévères et injustes parce qu'il y a une volonté, depuis des années, à pouvoir répondre aux besoins des personnes sur tous ces points. On retrouve d'ailleurs dans ces attaques quelque part la philosophie du Gouvernement actuel consistant à casser le service public.

On le voit à travers la réforme de la SNCF, on le voit à travers la volonté de privatiser ADP et de bien d'autres domaines, notamment au niveau universitaire : très peu de moyens sont alloués pour réformer le système universitaire alors que, par ailleurs, on avantage les plus riches. C'est quelque chose d'important.

Nous avons donc un projet sur le plan budgétaire à Chevilly-Larue assis sur la volonté vraiment de répondre aux attentes de toutes et de tous.

Mme la MAIRE. - Merci Laurent.

M. HOMASSON. - Madame la Maire, c'est sans doute sans surprise que le groupe des non-inscrits peut annoncer en l'absence de notre Président, Patrick Blas, qu'il votera le budget présenté, mais si vous le permettez, et de notre part une fois n'est pas coutume, nos propos pourront peut-être être considérés comme étant un peu provocateurs.

En effet, si l'on considère que 80 % des Français ne sont pas inscrits à un groupe politique, nous pouvons revendiquer d'être le groupe le plus important, certes, avec des disparités de votes.

Mais à Chevilly-Larue et contrairement aux mandatures précédentes, notre groupe, relativement important au sein de la majorité municipale, peut refléter les opinions d'une très grande partie de la population.

Notre appartenance individuelle à des horizons très différents, très diversifiés de la société civile et avec l'avantage de ne pas être taxés de stricte obédience à un parti nous permet aussi de commenter objectivement les orientations budgétaires, contrairement à certains groupuscules toxiques comme les emprunts et opportunistes qui, par de longs discours dithyrambiques vis-à-vis d'autres positions

et avec des informations malhonnêtes et récurrentes, comme l'a signalé Laurent, ne font que se discréditer progressivement auprès d'une population attentive et désireuse de vérité.

Nous ne parlerons donc pas des conséquences néfastes de la politique nationale sur la vie et le devenir potentiel des collectivités territoriales que je laisse avec plaisir aux partis politiques.

Nous confirmons seulement notre confiance de citoyens représentatifs d'une grande partie de la population dans les orientations budgétaires proposées pour poursuivre dignement le programme de la mandature.

Mme la MAIRE. - Merci Jean-Paul.

Mme TCHENQUELA GRYMOPREZ. - À l'instar de mes collègues, le groupe La France Insoumise aimerait faire sa déclaration sur le vote de ce BP 2018.

N'étant pas forcément aussi à l'aise que mon collègue Laurent Taupin, je me contenterai de lire pour vous tous notre déclaration.

Madame la Maire, mes chers (es) collègues, Mesdames et Messieurs, le budget prévisionnel 2018 qui vient de nous être présenté est la traduction des orientations budgétaires qui ont fait l'objet du Conseil municipal du 16 mars dernier. Ce n'est pas avec le cœur léger que la majorité municipale a eu à faire certains choix. Nous les avons voulus les moins pénalisants possible pour les Chevillaises et les Chevillais afin de dégager des marges de manœuvre qui anticipent les prochaines années et qui nous permettent de continuer d'investir pour répondre aux besoins de la population.

Cela étant dit, il est nécessaire de dire qui sont les vrais responsables de la situation qui réduit l'autonomie financière des communes, coupe les dotations de fonctionnement et lui impose des lois de finances contraignantes. Cela fait 10 ans que ces politiques d'austérité, comme l'a dit André, sont mises en œuvre. Les responsables sont connus et pourtant, ici, mes chers collègues des deux oppositions, vous les avez soutenus en leur temps.

La France n'est pas un pays au bord de la faillite. Le Produit Intérieur Brut a progressé de 1,9 % en 2017 pour atteindre 2 280 Md€ et les prévisions pour 2018 l'annoncent, avoisinant les 2 350 Md€ !

La France est au 5ème rang des puissances économiques. Faudrait-il croire tous ces gens, qui se disent "responsables" à chacune de leur phrase, que nous n'avons plus les moyens de vivre mieux ? Qui nous culpabilisent et nous enjoignent à tout détricoter pour revenir 60 ans voire un siècle en arrière ?

Non car cela est le discours de celles et de ceux qui refusent de partager les fruits de la richesse de leur pays. Ce discours et les actes sont de ceux qui veulent conserver leurs privilèges, privilèges encore insuffisants à leurs yeux.

Peu importe que la pauvreté s'étende, peu importe que le travail ne protège plus de la précarité, peu importe que nous courions à l'épuisement des ressources de notre planète et à une Terre invivable. Peu importe que leur politique banalise la malbouffe et promeuve un individualisme mortifère. Peu leur importe pourvu que l'on ne touche pas à leurs privilèges.

À cela, La France Insoumise dit non ! Encore et encore, il faut refuser ces politiques qui abîment tout. Les premiers choix politiques du Président Macron ont été de faire la part belle aux plus riches avec la suppression de l'ISF et la mise en place de la "flat tax" au taux unique de 30 %. Ensuite, le Code du travail a été cassé pour satisfaire le grand patronat et licencier plus facilement. Les gens ont aussi dû faire face à la baisse des APL, la hausse de la CSG - notamment pour les retraités - et la casse des services publics.

L'exemple de la SNCF est typique de l'abandon de ce qui est indispensable pour assurer l'égalité d'accès de chaque habitant de ce pays sans que l'intérêt économique prime... Honte à celles et ceux

qui osent ! Honte à celles et ceux qui n'apportent pas les moyens au service public de fonctionner pour se loger, se soigner, s'éduquer, se former, grandir et vivre tout simplement.

C'est aussi dans ce contexte, que le Président de la République, le Gouvernement et sa majorité perpétuent la remise en cause des institutions de la République, déjà bien entamée par leurs prédécesseurs et en premier lieu desquelles se trouve la commune, le département, piliers de cette architecture au sein de la Nation française.

Je le dis, l'État se disloque, la souffrance gagne du terrain, la vie est de plus en plus difficile et parce que nous dénonçons tout cela, nous serions des extrémistes ? Non.

Ce qui est extrême, c'est de répondre par des chiffres froids et d'un ton paternaliste si ce n'est jupitérien à une infirmière qui justement demande plus de moyens pour pouvoir soigner correctement.

Ce qui est extrême, c'est de traiter les gens de rien, de gouverner autoritairement et de mépriser ceux qui ne pensent pas pareil.

Ce qui est extrême, c'est de continuer à défendre la marchandisation du pays alors que cela détruit le travail, le savoir et nos vies.

C'est aussi dans ce contexte que le Président et sa majorité poursuivent la remise en cause des institutions de la République. Certes, faire payer aux collectivités territoriales des dettes dont elles ne sont pas responsables a été pratiqué par les Présidents précédents. Entre eux et l'actuel locataire de l'Élysée, la même logique folle et absurde se retrouve. Tout est guidé par l'allégeance au néo-libéralisme de cette Europe qui s'acharne à atomiser notre souveraineté nationale au nom d'une pseudo-concurrence libre et non-faussée mais d'une vraie compétition généralisée.

Les institutions mises en place - à marche forcée et sans débat démocratique - par Hollande et son premier ministre [Valls] - sont une patate chaude qui a été transférée aux élus territoriaux et qui ne fonctionne pas ou très mal puisque la démocratie locale a été bafouée et la décentralisation remise en cause.

La loi de finances 2018/2022 vise, en les amplifiant, les mêmes objectifs que ceux mis en place précédemment par Sarkozy et Hollande.

Si l'année 2018 ne voit pas de prélèvement supplémentaire sur les Dotations Globales de Fonctionnement, par contre, c'est reculer pour mieux sauter car, en 2022, l'objectif d'une baisse nouvelle de 13 milliards devra être obtenue. Seule la méthode change avec en prime le chantage qui prévaut : les contrats de confiance.

Depuis la mise en place de la métropole et des Territoires le 1^{er} janvier 2016, nous subissons les soubresauts des inconséquences de la loi créant la métropole dite loi MAPTAM qui prouve ses propres limites. En clair, chers concitoyens, chers collègues, impossible de savoir de quoi sera fait demain

C'est bien avec tous ces paramètres que le budget primitif 2018 tente de répondre.

Dans une situation où l'autonomie financière des communes se réduit, nous avons fait le choix pour les Chevillais de maintenir ce qui est indispensable comme l'a dit précédemment André Deluchat.

En tout premier lieu, le service public local et les acteurs de cohésion sociale que sont les associations chevillaises avec leurs centaines de bénévoles.

Il nous paraît également nécessaire de rappeler que les choix de la majorité municipale sont ceux pour lesquels elle a été élue en 2014. Choix que les conséquences tant institutionnelles que financières, indépendantes de sa volonté, viennent percuter.

Le projet de la municipalité n'est pas une page blanche que certains voudraient noircir à leur façon, sur des bases malsaines, insidieuses voire malhonnêtes.

Car ce sont les mêmes qui déploient leur énergie pour propager des contre-vérités sans vérifier leurs sources et bien souvent en contradiction avec leurs propres propos tenus il y a peu. Alors, soyons clairs. Chacune et chacun peut bifurquer dans sa vie et prendre un autre virage mais il serait bien de reconnaître ses erreurs passées par souci d'honnêteté vis-à-vis de nos concitoyens.

À Chevilly-Larue, nous avons fait le choix de conserver tous nos services au sein de notre collectivité. Alors comparer des effectifs avec d'autres municipalités qui ont externalisé des services n'a aucun sens. La clarté doit être de mise jusqu'au bout.

Et si certains pensent que certains services devraient être supprimés, qu'ils nous le disent.

En conclusion, avec des recettes de fonctionnement en baisse et les efforts entrepris permettant de réduire les dépenses de fonctionnement, un autofinancement de près de 3 M€ est dégagé, ce qui permet de continuer à investir et tout cela sans augmenter les impôts des Chevillaises et des Chevillais.

D'autres villes voisines, dont on entend chanter les louanges, affichent dans leur communication des taux d'imposition inchangés mais en réalité si l'on veut bien se donner la peine de chercher un peu, elles réduisent leur pourcentage d'abattement à la base, ce qui se traduit inévitablement par une augmentation des impôts pour leurs habitants.

En cohérence avec notre démarche depuis le début de cette mandature, notre groupe "La France Insoumise" approuve les choix et les actions de la majorité municipale et votera le budget primitif 2018 qui vient d'être présenté.

Au nom du groupe La France Insoumise, je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE. - Merci Nathalie.

M. LADJICI. - Bonsoir Madame la Maire, chers collègues, belle ambiance ce soir ! Tout en allusion ! C'est bien, chacun est libre de s'exprimer tant que cela reste dans un cadre respectueux et que cela ne dépasse pas les limites du débat démocratique. Je ne reviendrai pas sur les interventions des uns et des autres.

J'ai une première remarque purement techniquement à faire. Tout à l'heure, notre collègue André a présenté le budget. Très bien, c'était sa présentation. Je ne la valide pas mais elle était claire. C'était un peu long mais c'était clair.

À un moment donné, j'ai été extrêmement surpris par ce qu'il a dit sur le fait qu'il représentait ou que notre assemblée représentait une boîte aux lettres par rapport aux territoires et à la Métropole du Grand Paris.

Il faut tout de même rappeler à nos concitoyens et aux élus que nous avons deux élus au Conseil de territoire et une élue, Mme la Maire, à la Métropole du Grand Paris, nous ne sommes pas une boîte aux lettres. Nous avons des élus pour revendiquer des choses, pour s'opposer, pour faire des propositions quand des choses qui ne vont pas dans le sens de notre commune et nous avons une voix, elle est peut-être proportionnelle à notre population, certains diront qu'elle est insuffisante. Possible ! Mais nous ne sommes pas une boîte aux lettres, des élus siègent. Dès que des élus peuvent s'exprimer et agir sur le destin des territoires, on ne peut pas dire que l'on est une boîte aux lettres. C'était une remarque purement technique.

Sur le budget lui-même, nous l'avons eu très en avance cette année ou pas si on le juge à sa distance temporaire par rapport au DOB. Certains l'ont insinué, j'ai été extrêmement long, je m'en excuse, j'essaierai de faire attention à l'avenir. Je propose d'ailleurs qu'on limite les interventions au

Conseil municipal à 5 minutes pour les conseils ordinaires et à 15 minutes pour les DOB. Je me disciplinerai pour les prochains Conseils municipaux, j'essaierai de verrouiller cela afin d'inciter les autres collègues à en faire de même.

Lors de ce DOB, nous avons, avec les membres de notre liste moins les deux personnes que tout le monde connaît, veillé à préparer des propositions allant dans le sens de l'intérêt collectif. On peut ou non être d'accord avec nous, c'est le jeu démocratique. Nous avons beaucoup débattu. J'ai beaucoup parlé. Je me suis un peu égosillé. J'étais fatigué en rentrant. En récupérant le dossier du Conseil municipal suivant, je me suis rendu compte que le budget que nous avons ce soir à notre disposition était prêt avant le DOB. Nous avons pu repartir avec. C'est tout de même un signal un peu inquiétant pour notre démocratie locale : on considère la voie des oppositions tellement peu importante que l'on fait le budget avant même le DOB.

Je pensais qu'il y avait un minimum d'écoute et de transparence dans les prises de décisions, mais force est de constater que si j'avais anticipé cet événement, j'aurais peut-être fait une déclaration très courte dans la mesure où je ne peux pas agir sur les événements. À quoi bon préparer un budget, consulter sa liste pour ensuite découvrir que le document est quelques mètres à côté de soi et que l'on ne peut plus agir dessus.

S'il ne s'agissait que des élus, ce serait une chose. Il y a eu ensuite le débat avec la population auquel je n'ai pas pu participer pour des raisons professionnelles, le 21 mars. Lors de ce débat, il y a eu la volonté de donner la parole aux citoyens pour participer, selon les propos de la Maire et de sa majorité, aux choix.

Il faut tout de même à un moment donné faire les choses dans un certain ordre. Si l'on veut donner la place à la démocratie locale, avoir un débat de qualité, il ne faut pas décourager les gens en leur envoyant le signal selon lequel tout est fait sans eux et que, finalement, nous ne sommes qu'une bande d'acteurs dans un spectacle géant. Veuillez m'excuser de la violence du terme mais j'ai été très surpris.

Comme le disait Dominique Lo Faro, je suis très jeune, je suis moins expérimenté que beaucoup de personnes ici. J'ai humblement appelé les anciens élus de notre sensibilité que tout le monde connaît pour leur demander s'ils avaient eu dans leur parcours d'élu à faire face à des contextes où le budget était prêt avant le DOB. C'est la première fois. J'ai demandé à Michel Perrin, j'ai demandé à Pascal Rioual, j'ai demandé à beaucoup d'élus. C'est la première fois que l'on a ce niveau. Je ne sais pas si c'est fait exprès. En tout cas, si ce n'est pas le cas, c'est une erreur et je ne vous en tiendrai pas rigueur, mais si votre volonté est de nous dire que nous ne servons à rien... Je suis désolé, au premier tour, les deux blocs de l'opposition étaient majoritaires dans cette ville. Au deuxième tour, vous avez été majoritaires mais ne représentant pas tous les Chevillais, il est normal que chacun soit écouté.

Sur la présentation du budget, l'adjoint aux finances, M. André Deluchat, a expliqué que les taux communaux n'allaient pas augmenter. C'est une bonne chose. C'est un minimum quand on sait que les bases vont augmenter. Les impôts vont augmenter parce que l'État a décidé de revaloriser les bases. Il aurait été inopportun de rajouter une couche locale par une augmentation du taux municipal. J'ai vérifié, c'est le cas pour la taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe des ordures ménagères. Il est normal, dans un contexte où les bases augmentent, qu'une ville fasse l'effort de ne pas augmenter les impôts locaux surtout quand cela a été fait dans le budget 2017.

Comment voulez-vous voter un budget dans lequel nous ne pouvons retrouver aucune de nos propositions. Elles étaient nombreuses, nous avons pris la peine de travailler. Comme le disait une élue de La France Insoumise, c'est votre budget, il a été décidé par des choix électoraux en 2014. Il est dommage de ne pas profiter de la diversité politique qui existe dans notre ville pour essayer de modifier un peu les choses dans le sens de l'intérêt général.

Pour terminer, je ne voterai pas ce budget. J'espère que, l'année prochaine, on fera un effort en matière de démocratie locale. Habituellement, nous faisons les DOB l'année d'avant, autour du mois de décembre. Je ne connais pas les raisons qui ont amené la Maire et son équipe à le faire aussi tard, à quelques semaines du vote du budget, c'est dommage, cela donne le signal que le débat ne sert pas à grand-chose. Certaines choses doivent m'échapper, j'ai bien envie de les connaître.

Sur les associations, une délibération est consacrée, j'y reviendrai un peu plus tard.

Je cède la parole. J'espère avoir tenu les 5 minutes, si je les ai dépassées, je m'en excuse.

Mme la MAIRE. - Merci.

Mme PONOICHEVNY. - Madame la Maire, chers collègues, je répondrai à Yacine qui découvre que l'on ne sert pas à grand-chose dans le vote du budget. C'est clair, nous servons à quelque chose dans d'autres domaines mais pour l'établissement du budget, nous ne servons pas à grand-chose. Ce n'est pas une découverte.

M. LADJICI. - C'est dommage !

Mme PONOICHEVNY. - D'ailleurs à la dernière commission finance que nous avons eue, nous n'étions que 4 : 2 de l'opposition et 2 de la majorité.

M. DELUCHAT. - Plus moi.

Mme PONOICHEVNY. - Bien sûr.

Je n'aurai pas un discours politique car ce n'est pas du tout mon "truc", j'aurais un discours citoyen. J'ai longuement étudié le budget. Je vous remercie d'ailleurs de tout ce que vous avez pu nous dire précédemment.

J'ai des constatations à faire. Étant donné que je ne suis pas une grande professionnelle, je vais peut-être dire des erreurs, vous m'en excuserez ou me reprendrez.

Je tiens déjà à m'associer à mon collègue Yacine sur le fait que je n'ai pas constaté une baisse importante de nos recettes de fonctionnement en tant que telle mais, pour temporiser, nous constatons un manque à gagner de ces dernières malgré les efforts entrepris pour trouver des recettes nouvelles.

Afin d'y voir plus clair moi-même, j'ai fait un tableau comparatif des budgets 2014/2018, année par année (fonctionnement et investissement) :

- Au niveau fonctionnement, les recettes et les dépenses subissent chacune + 5 % pour l'une et + 5 % pour l'autre, donc en équilibre sur 4 ans.

- Au niveau investissement, une dégradation est intervenue entre 2014 et 2018, du fait d'une baisse des recettes d'investissement cumulées de 2 M€, particulièrement entre 2015 et 2016 qui explique une augmentation de 107 % du montant de nos emprunts (1,847 M€ en 2014, 3,721 M€ en 2017 et 3,823 M€ en 2018).

Vous opérez de ce fait en 2018 un nouvel emprunt de 3 823 M€, soit une augmentation de ce poste de 4,5 % le portant à 31,728 M€ à la fin de l'année, entraînant ainsi trois points supplémentaires de votre ratio encours dette/recettes de fonctionnement à 72,70 %.

Votre projet de ramener l'encours de la dette à 25 M€ en 2020, comme évoqué lors d'une commission finances, me semble sinon compromis pour moi utopique.

Les années qui s'annoncent risquent d'être encore plus difficiles et, face à une réelle baisse tendancielle des recettes, nous avons besoin de savoir, de manière concrète dans quelle direction nous allons et quels sont les postes de charges qui seront effectivement impactés.

Lors de cette commission, nous avons débattu des orientations générales de la commune et avons questionné nos financiers sur certains postes budgétaires en hausse. Des explications nous ont été aimablement fournies, qu'ils en soient remerciés.

Des informations concernant les emprunts structurés classés E dans la charte de Gissler ont également été évoquées et réexpliquées, bien qu'au Conseil Municipal de juin 2014 ces emprunts m'avaient personnellement inquiété et nous en avons longuement débattu avec Christian Hervy sans que l'opposition ex-PS de l'époque n'évoque ni ne soutienne mes interrogations à ce sujet.

Il leur aura fallu quatre ans pour remettre le sujet sur la table.

En ce qui concerne ces emprunts dits structurés, j'ai fait toute confiance et je fais toute confiance à Serge pour leur gestion. Au cours de la commission finance, j'ai évoqué ma grande crainte à l'égard du fait qu'il ne soit plus là dans quelques années. Je me demandais si son successeur sera en mesure de les suivre aussi bien. J'ai donc trouvé sur Internet, cela peut intéresser tout le monde, tout ce qui concerne les emprunts structurés dits à risques pour les mairies ou associations concernées. Je vais vous lire la conclusion. Il y a dix pages avec des graphiques qui expliquent les emprunts. C'est très technique. À la fin, on nous dit : "quand les responsables de la collectivité gèrent la dette qu'ils ont eux-mêmes souscrite, ils peuvent aisément, par leur dossier et la mémoire collective, examiner le cheminement de l'endettement et procéder à une démarche autocritique. Quand ces mêmes responsables ne sont plus les mêmes, apparaît alors une difficulté majeure pour connaître et analyser la dette : le gestionnaire doit se contenter de divers documents (contrats d'emprunts, délibérations, notes internes diverses) et en extraire, le maximum qu'il peut, d'informations utiles.

Bien qu'en vertu de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire soit dans l'obligation de "**rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal**" des actes pris en vertu de sa délégation, il est avéré que l'organe délibérant", c'est-à-dire nous chers collègues, "n'est pas en mesure de porter un regard objectif, voire critique sur les décisions prises". Ce n'est pas moi qui le dis.

Cependant, à titre d'exemple et à l'inverse de ce que je viens d'évoquer, nous nous sommes interrogés également sur un poste qui nous semblait sous-évalué : le compte 6232 Fêtes et Cérémonies d'un total de 86 525 € lorsque l'on fait le compte en 2017 de : fête communale, marché campagnard, marché de Noël, fête des anciens à Villejuif, repas de l'association ACSF à Rungis, inauguration de la Maison du conte, Inauguration de la Piscine, Inauguration du Gymnase Derickbourg, fête du 11 novembre, fête du sport, diverses cérémonies suivies de cocktails, etc. Il nous a été précisé que toutes ces manifestations n'étaient pas réunies dans le poste fêtes et cérémonies mais ventilées dans diverses autres rubriques du budget. Comment donc juger un budget lorsque nous n'en sommes pas maîtres.

Pourriez-vous nous donner, a posteriori, le coût de revient de chacune de ces manifestations ?

S'agissant de la sécurité, je tiens à rappeler que la sécurité fait partie intégrante de la commission Plan Educatif Local mais n'a jamais été abordée dans cette commission depuis 4 ans ! Une commission "spéciale Sécurité" nous ayant été refusée.

Quant au budget "tranquillité publique" de 12,7 K€, nous continuons à le juger insignifiant.

Cependant, nous nous félicitons, Madame la Maire, de votre décision d'étudier la création d'une police municipale qui correspond à notre programme de campagne. Nous souhaiterions cependant en savoir un peu plus sur les raisons qui vous ont conduit à ce revirement à 2 ans des prochaines élections municipales.

Pour ce qui est des associations, après un débat stérile lors du DOB sur le pourcentage accordé au poste associations, je considère que si l'on éprouve un réel attachement au domaine associatif, on accepte au moins d'assumer le bon fonctionnement d'une seule d'entre elles, ce qui n'a pas été le

cas en 2014 par les ex-PS ! Ce qui m'a poussé personnellement à en prendre plusieurs en charge au sein de mon groupe LR/UDI.

Nous pensons que le montant alloué sur le poste "associations" du budget 2018 est très correct, compte tenu des évènements.

En matière de logement social et d'urbanisme en général : nous maintenons notre veto sur la construction de nouveaux logements sociaux et restons sur la réserve quant à votre évocation de baisse de 42 à 39 % en 2020 et encore davantage, de 42 à 37 % pour les années 2030. À suivre...

En ce qui concerne la nouvelle Maison pour Tous, nous ne connaissons toujours pas à ce jour son coût pour la ville, ainsi que les subventions qui s'y rapportent (ceci avait fait l'objet de mes remarques lors du budget 2016 avec un coût estimé pour 3,5 M€ (lors des projets de rénovation du quartier Sorbiers), chiffre revisité à ma grande surprise à 1,5 M€ quelques mois plus tard ! J'ai senti un certain embarras à cette époque. Où en est-on ?

À propos des impôts locaux, nous approuvons bien sûr votre décision de geler les augmentations de taux concernant la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière, laissant toutefois à charge des contribuables la revalorisation des bases de 1,2 %.

A contrario, nous déplorons l'augmentation de taux de 3 % sur le foncier bâti voté par le Département du Val de Marne en 2018 !

N'étant pas équipé comme M. Mélenchon pour faire un Multimeeting en hologramme avec notre président Patrick Vicériat, je vous fais part de la conclusion qu'il a rédigée sur ce budget :

"Madame La Maire, chers collègues. Le Groupe Les Républicains-UDI ne votera pas ce budget, car si l'on est peut-être d'accord avec telle ou telle disposition, c'est un budget en « trompe-l'œil » qui ne correspond ni à nos convictions politiques ni à notre vision de l'avenir de Chevilly-Larue ni surtout aux intérêts des Chevillaises et des Chevillais et tout particulièrement des classes moyennes qui croulent déjà sous les impôts et taxes.

C'est comme tous les ans : vous nous dites "regardez les économies de fonctionnement que nous allons faire, regardez le haut niveau de service public que nous allons maintenir, regardez tous les investissements que nous allons réaliser", mais en réalité, comment allez-vous procéder, alors que la dette s'élève déjà à 1 500 € par habitant ?

Dans un contexte certes difficile, ce budget manque cruellement d'ambition avec une économie de 0,5 %, soit 220 000€, sur différents postes de fonctionnement et ne permet pas de tirer notre cité par le haut en créant des conditions de vie meilleure pour ses habitants et en attirant de nouvelles populations qui souhaitent venir vivre dans notre commune.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE. - Merci.

Renaud...

M. ROUX. - Merci Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'élaboration d'un budget est un acte éminemment politique qui fonde et donne le sens de l'ensemble de l'action municipale. Il s'agit de choix politiques clairs et assumés, à savoir comment et à quel but est dépensé l'argent public dont dispose notre collectivité. Ce choix, ce sont les électrices et les électeurs de la commune qui en décident démocratiquement c'est le cœur de la démocratie locale et pas seulement en mettant son bulletin dans une urne tous les 6 ans mais tout au long du mandat à l'occasion des différentes concertations menées, beaucoup, beaucoup de concertations et des temps d'échange avec nos concitoyens. Tout le monde ne s'en rend peut-être pas compte mais ces temps-là existent. Cependant, depuis plus de 10 ans, les communes subissent

des attaques sans cesse plus graves contre leurs finances de la part des gouvernements successifs, privant les unes ou limitant sérieusement les autres de leur capacité d'action.

Il s'agit là d'une volonté délibérée de dévitaliser la démocratie locale que certains voudraient confisquer au profit de logiques technocratiques bien éloignées du quotidien des gens et de leurs besoins.

À Chevilly-Larue, nous avons anticipé depuis plus d'une dizaine d'années et mené une gestion saine et raisonnée qui a permis de résister moins mal qu'ailleurs à ces attaques, mais c'est tout de même la deuxième année consécutive que nous serons contraints de voter un budget en baisse.

Cela se concrétise par des décisions parfois difficiles à prendre mais qui permettront à la commune de faire face aujourd'hui et demain : des réductions de dépenses de fonctionnement sur les fournitures scolaires, sur les cadeaux de printemps aux aînés, sur la durée des mini-séjours ou encore sur la brigade équestre qui a été l'objet de bien des fantasmes sur son coût réel de la part de certains plus ou moins bien intentionnés. On a bien entendu le droit d'être pour ou contre telle ou telle politique publique mais je crois que cette brigade équestre a provoqué des polémiques disproportionnées pendant trop d'années.

Ces arbitrages que Mme la Maire et André Deluchat ont détaillés avant moi sont malheureusement nécessaires dans le contexte actuel. En 2014, les dotations de l'État représentaient environ 2 M€. Aujourd'hui, elles dépassent à peine la somme famélique de 84 000 €. Au total, c'est un manque à gagner de 6 M€ cumulés depuis 2014, soit l'équivalent d'un centre de loisirs.

Ces économies permettent à notre commune de garder sa capacité d'investissement. Cela lui permettra de faire face, dans de meilleures conditions, à l'avenir sombres qu'Emmanuel Macron promet malheureusement à l'ensemble des communes de France. Mais malgré ces ajustements le budget 2018 traduit la fidélité des politiques municipales aux engagements de 2014. Les services publics municipaux et leurs agents ne sont pas la variable d'ajustement de ces arbitrages. Cela se traduit par des actions fortes profitant à chacun d'entre nous.

Nora qui, malheureusement ne peut pas être parmi nous ce soir, tenait à ce que je revienne sur un exemple issu de ces délégations, à savoir la restauration scolaire, d'autant que la question avait émergé de la part de Patrick lors du DOB.

Imaginons donc une famille chevillaise théorique que l'on appellera la famille M. et Mme tout le monde avec deux enfants qui mangent tous les deux à la cantine tous les jours de la semaine. Imaginons à présent qu'ils payent 1,67 € pour chaque repas, somme qui correspond à la moyenne des dépenses payées par les familles chevillaises pour un repas dans la restauration municipale, ils déboursent donc 584,5 € de cantine pour une année scolaire. Si l'on rapporte au coût réel d'un repas qui est de 7,11 €, soit un total de 2 488,5 € par an pour les deux enfants, M. et Mme Tout le monde qui sont donc au quotient 3 pour répondre à Patrick économisent la somme de 1 904 € par an. S'ils étaient au quotient 1, le quotient le plus bas, avec un repas à 47 centimes, ils économiseraient 2 324 € par an et s'ils étaient au plafond, le quotient 6, avec un repas à 3,18 €, ils économiseraient encore 1 375 € par an.

C'est cela le service public à Chevilly-Larue : une dépense publique utile que certains idéologues libéraux inflexibles voulaient réduire à peau de chagrin alors que cela profite à chacune et chacun d'entre nous. Cela permet à des enfants issus de familles parfois plus que modeste de manger au moins un repas chaud par jour pour 47 centimes, mais cela profite également à celles et ceux que la vie a plus épargnés, le tout en maintenant une pression fiscale, cela a déjà été dit, parmi les plus basses du Val-de-Marne puisque la taxe foncière à Chevilly-Larue est la quatrième plus basse du département et la taxe d'habitation la deuxième plus basse.

Ce qui vaut pour la restauration scolaire vaut aussi pour de nombreux aspects de l'action

municipale, je pourrais citer l'exemple de la voirie qui nécessite une attention permanente pour la sécurité des administrés et dont les aménagements se font en constante concertation avec les habitants des quartiers.

Concernant les bâtiments communaux, ma délégation, il nécessite également un entretien permanent et donc une ligne budgétaire à la hauteur, vous avez le catalogue travaux dans votre document, car c'est du patrimoine des Chevillais dont il s'agit. C'est ce qui nous permet de proposer un cadre de vie agréable à nos enfants dans les écoles, à la médiathèque, à la ludothèque, au centre de loisirs et, plus généralement, à tous les Chevillais, dans les salles municipales, au théâtre, dans les gymnases, etc.

On veut, je crois parfois, nous faire un peu peur avec la dette en rapportant cela au nombre d'habitants ou en propageant certains chiffres. Je crois qu'il faut, chaque fois que l'on parle de dette, quel que soit le chiffre évoqué, le mettre en lien de ces investissements avec les actifs que constitue l'ensemble de notre patrimoine communal qui n'est pas des moindres.

Je vous épargnerai la liste détaillée de toutes les actions municipales de la culture à la santé en passant par l'Agenda 21 qui nous tient particulièrement à cœur, mais je tenais tout de même à signaler trois exemples :

- Premièrement, le soutien aux structures associatives qui est reconduit dans les mêmes conditions que l'an passé. Nous ne faisons pas d'économies sur le dos des associations et de leurs adhérents et bénéficiaires. Cela me paraît important de le signaler car les associations font un travail remarquable sur la commune (nous saluons là leurs bénévoles) et, en créant du lien social, elles constituent le ciment de notre ville au même titre que les services publics.

Je voudrais aussi signaler que nous ne rognons pas sur le budget de l'action sociale qui connaît d'ailleurs une légère hausse par rapport à l'année dernière. C'est un choix politique délibéré surtout quand le Gouvernement multiplie les attaques contre le pouvoir d'achat des plus modestes tout en supprimant l'impôt sur la fortune pour les 300 familles les plus riches du pays. À notre mesure, à notre niveau, c'est la volonté d'offrir un filet de sécurité à ceux qui sont le plus en difficulté.

Enfin, à l'heure où la parole des femmes se libère et où leur voix est enfin entendue, je me félicite que la ville maintienne le budget alloué à la permanence psychologique pour les femmes victimes de violence alors que l'État, qui prétend faire de la lutte contre les violences faites aux femmes une grande cause nationale, dépense actuellement moins d'un Euro par femme dans son budget voté par la majorité en marche.

Affirmer une volonté politique, c'est une chose, s'en donner les moyens, c'en est une autre.

Mes chers collègues, avec le budget soumis à notre vote, nous maintenons le cap de nos politiques de solidarité et de progrès, même s'il nous a fallu une fois encore faire des économies.

C'est un budget responsable qui permet de préserver le pouvoir d'achat des Chevillais en maintenant une fiscalité parmi les plus basses du département tout en conservant des capacités de désendettement bien supérieures à celle des communes voisines.

Une stratégie mise en place de longue date, ce qui permet de garder des capacités d'investissement au-delà de 2020 et donc d'assurer l'avenir de notre commune et de ses habitants.

C'est donc un budget de résistance qui marque notre refus du renoncement ainsi que notre détermination intacte face aux attaques portées aux finances de la ville.

Enfin, je ne pouvais pas conclure sans féliciter notre adjoint aux finances, André Deluchat, ainsi que les services de la ville et particulièrement le service des finances encore dirigé par Serge Théas ! pour le remarquable travail effectué en ce sens.

Pour toutes les raisons que j'ai évoquées, les élus communistes et partenaires voteront ce budget.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE. - Merci.

Il faut bien que chacun entende que personne ne pousse Serge dehors aujourd'hui.

(Rires...)

M. RAMIASA. - Je vais être court.

Chers collègues, Madame la Maire, le DOB du 16 mars dernier nous a permis dans notre groupe socialiste unitaire de noter la volonté de la majorité de maintenir le cap malgré les contraintes posées par l'État. C'est aussi la méthode choisie, c'est-à-dire, celle de travailler avec les services municipaux pour rechercher les postes budgétaires où des économies pouvaient être faites sans diminuer la qualité de service à la population.

Le cadre dans lequel va s'inscrire l'action de la municipalité a été bien précisé tout en explicitant la manière de parvenir à remplir les objectifs fixés pour le développement de notre service public local. Nous sommes d'accord que la reprise économique ne profite pas toujours aux plus fragilisés car, nous pouvons le remarquer, les cadeaux fiscaux faits par le gouvernement ne profitent qu'aux plus riches. Les inégalités se creusent davantage.

Nous nous réjouissons que, malgré tout, de gros efforts sont faits dans notre ville au regard de ce budget pour assurer aux citoyens l'accès au service public auquel ils sont habitués.

Compte tenu de tous ces motifs de satisfaction, nous souhaitons que ce budget soit voté.

Mme la MAIRE. - Merci Joseph.

André, tu voulais apporter des éléments de réponse aux questions précises ?

M. DELUCHAT. - Oui car des questions ont été posées.

Une remarque à mon collègue Ladjici concernant l'intercommunalité, le territoire comme la métropole, certes, nous y sommes mais je n'ai jamais employé le terme boîte aux lettres.

Mme la MAIRE. - Si, tu l'as fait sur un point très précis.

M. DELUCHAT. - D'accord, je n'ai pas dit cela de manière globale.

Mme la MAIRE. - C'était pour qualifier le transfert automatique du FCCT et de la TEOM vers l'EPT sur lequel nous n'avons aucune prise et donc nous savions que le budget communal dans cette question ne servait que de boîte aux lettres. C'était donc extrêmement périmé.

M. DELUCHAT. - D'accord. On intervient, on peut faire bouger quelques bouts de lignes mais cela ne change pas sur le fond.

Pour que ce qui concerne les questions posées par ma collègue Liliane, son groupe a travaillé sur le budget. Je suis convaincu qu'ils ont travaillé sur cette maquette budgétaire. Je les félicite. On peut avoir des points de désaccord, de divergence mais cela importe peu.

À propos des recettes, Mme la Maire interviendra peut-être, à un moment donné, elles progressaient. On avait les bases économiques. 100 à 200 000 € pouvaient évoluer. Depuis que l'on n'a plus cette maîtrise, on baisse. Peut-être y a-t-il des à-coups dans la vie, on n'a pas eu l'année qu'il fallait. Il faut savoir aussi que, dans le cadre des logements, il y a eu une exonération des copropriétaires pendant deux ans. Tout cela joue, tout cela fluctue. Voilà mon explication.

Concernant les emprunts, l'article auquel vous faites référence est sûrement très bien, je ne le connais pas, mais je pense que, dans une administration publique, il y a une continuité de service. Je

veux bien que Serge Théas que je souhaite que l'on conserve, je ne suis pas le seul ici... Quoi qu'il arrive, il y a une continuité de service. Nous avons mis en place des outils qui nous permettent de maîtriser la gestion active de la dette.

Ces questions sont maîtrisées en amont. N'ayez crainte. C'est très bien, vous pensez à la ville, au lendemain, mais croyez bien que nous avons pris toutes les dispositions et que, quoi qu'il arrive, on continuera à maîtriser et à avoir une gestion active de la dette.

S'agissant toujours de la dette, vous avez dit 25 M€ en 2020, c'est cela ?

Mme PONOCHÉVNY. - C'est vous qui avez dit cela.

M. DELUCHAT. - Ce soir ? Je n'ai pas dit 25 mais 27 M€.

Mme PONOCHÉVNY. - Non, vous l'avez dit en commission.

M. DELUCHAT. - Peut-être pourra-t-on y arriver, je ne sais pas ce qu'il en sera.

M. LADJICI. - Il est écrit dans le DOB à la séance du 16 que nous serons à plus de 30 M€. J'ai lu le document de Serge.

Mme la MAIRE. - Il faut ramener un peu de clarté dans les propos de chacun. De quoi parlons-nous précisément ? Quelle était la question précise soulevée par Liliane ?

Mme PONOCHÉVNY. - J'ai été très étonnée à une commission finance, pas la dernière mais la précédente au cours de laquelle nous avons commencé à parler du budget, que vous disiez : en 2020, notre optique est d'avoir 25 M€ de découvert. Cela m'a étonnée. Je me suis dit : c'est bientôt, c'est dans deux ans. Comme nous étions à 27 M€, à la limite, ce n'était pas irréalisable, vous êtes d'accord ?

M. DELUCHAT. - Oui.

Mme PONOCHÉVNY. - Mais comme à fin 2018 nous serons déjà à plus de 31, il ne reste plus que 2019 et 2020 pour arriver à 25, c'est-à-dire à 6 M€ de moins. Non seulement, il ne faut pas emprunter pendant deux ans mais, en plus, il faut réaliser 6 M€ d'économies !

M. DELUCHAT. - Un emprunt est un pari, un budget, une prévision. Un emprunt permet de boucler un équilibre budgétaire. D'ailleurs, si nous voulions emprunter, nous le pourrions car de nombreuses banques nous disent : nous avons confiance dans votre ville car nous avons des fondements. Cela veut dire que la dette en pourcentage de la ville du nombre d'habitants ne veut pas dire grand-chose quand on a un produit fiscal comme le nôtre. Il faut tenir compte de tout cela sinon cela n'a pas beaucoup de sens.

Vous pouvez décider d'un d'emprunt, mais vous le "gardez au chaud", vous ne le sortez pas, il ne rentre pas dans votre compte administratif, vous ne le sortez que l'année d'après. En 2016, on n'a pas sorti d'emprunt et, pourtant, dans le budget 2016, il y en avait un. On l'a sorti en 2017 et, celui de 2017, on le sort en 2018. Ces 2,50 M€ qui sont à peu près le niveau d'un emprunt sont des sommes qui nous permettent, sous couvert d'un emprunt, d'en bénéficier et de boucler notre budget de sorte qu'il soit en équilibre.

Pour ce qui est des fêtes et cérémonies, vous avez raison, le chiffre de 86 000 et quelques ne comprend pas tout. Cela ne concerne que les fêtes et les cérémonies pour l'ensemble de la commune. Cela couvre un cadre plus général comme la fête communale par exemple. Tout ce qui concerne le marché campagnard relève d'un autre secteur, tout ce qui concerne le marché de Noël pareil, etc. Nous avons la possibilité de donner ce chiffre, il suffit de le demander. Je ne pense pas que ce soit en Conseil municipal qu'il faille le faire mais si tel est le cas, nous n'avons rien à cacher, nous pouvons tout vous donner dans ce domaine.

Mme la MAIRE. - C'est dispatché par secteur. Ce choix se discute, mais nous pourrions communiquer l'information par ailleurs.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Mme BOIVIN. - Madame la Maire, chers collègues, nous allons voter le budget de la commune pour l'exercice 2018. Comme il a été dit lors du DOB, des décisions douloureuses ont dû être prises afin de maintenir un haut niveau de service public mais aussi un niveau d'investissements qui permette de maintenir le patrimoine public mais aussi de faire les investissements qui font que la commune reste attractive.

Je prendrai pour exemple le cœur de ville. Cela tombe bien, c'est dans mon secteur. On sait que tous les centres-villes même les centres historiques sont en difficulté. Près de la moitié a un taux de vacances supérieur à 10 %, limite symbolique considérée comme critique. Là où certaines municipalités baissent les bras, à Chevilly-Larue, nous avons considéré que rien n'était inéluctable, c'est pourquoi nous avons engagé un certain nombre d'actions :

- le rachat des locaux commerciaux de la Place Nelson Mandela afin de proposer - toutes ces actions ne sont pas faites par hasard - des loyers et des surfaces aux correspondants mieux à la demande par rapport aux propositions précédentes,
- l'installation de boutiques éphémères afin de redonner de la vie au cœur de ville en attendant que des commerces pérennes puissent s'installer,
- la mise en place de conditions qui ont fait que des commerces de qualité ont pu s'installer,
- la négociation avec les bailleurs pour la rénovation des façades des immeubles car le dynamisme cœur de ville ne s'arrête pas à l'activité commerciale, c'est tout un ensemble,
- la démolition dans le cadre du réaménagement de la ZAC Sorbiers Saussaie de la Barre de Provence afin d'ouvrir le cœur de ville sur ce quartier,
- Toujours dans le cadre de ce réaménagement, le déplacement de la Maison pour tous en face de la place Mandela toujours pour ramener de l'activité dans ce cœur de ville,
- le travail avec le département pour la requalification de la RD160 afin de faciliter toutes les circulations et les échanges avec le quartier Bretagne, mais aussi pour améliorer la visibilité des commerces,
- le travail avec le prestataire pour améliorer l'offre sur le marché forain, un travail de longue haleine qui n'est pas facile, mais dans les quelques semaines à venir, nous devrions voir des résultats,
- l'installation d'une brasserie dans les anciens locaux du Dôme, on vous en parlera plus longuement tout à l'heure car une délibération sur la rétrocession de ce fonds de commerce sera soumise à votre vote,
- la rencontre de porteurs de projets pour les locaux vacants de la rue Édith Piaf pour ceux du bailleur social mais aussi celui du propriétaire privé. Nous travaillons donc sur ce sujet pour trouver des porteurs de projets qui tiennent la route,
- un nouveau travail sur la boutique éphémère pour lui donner une nouvelle dynamique en attendant d'avoir un porteur de projets pour cette surface libérée par la CPAM.

J'ai fait une énumération, cette liste n'est pas terminée, je pourrais la continuer.

Quoi qu'il en soit toutes ces actions sont longues à mettre en place. Nous y passons beaucoup de temps et dépensons beaucoup d'énergie mais nous commençons à avoir des résultats.

C'est pourquoi lorsque j'entends au détour de Conseils municipaux que le cœur de ville a du mal à

décoller, je suis quelque peu contrariée, c'est un faible mot et j'ai envie de dire : et alors ? Quand on dit cela, on ne dit rien en fait. Si la mise en place de ces actions était aussi aisée, cela se saurait. Alors plutôt que des considérations politiciennes, je préférerais au moins avoir des remarques constructives et de vraies pistes de réflexion.

J'en ai terminé.

Mme la MAIRE. - Merci Régine.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?...

Je vais donc conclure notre débat sur le budget. Je vous remercie les uns et les autres de vos interventions notamment ceux qui ont parlé pour la majorité, merci de votre confiance, de votre implication, de votre motivation et de votre sérieux.

Je voudrais aussi remercier les intervenants des oppositions municipales considérant que tous les points de vue ont légitimité à s'exprimer lorsque cela se fait dans le respect mutuel. Je me réjouis que ce respect ait été tenu ce soir dans les propos des uns et des autres. Il est important de le préciser car ce n'est pas toujours le cas dans les écrits.

Je ne reviens pas sur la question de la boîte aux lettres puisque nous l'avons fait au cours du débat : cela qualifie un transfert financier sur lequel nous n'avons pas de prise.

Sur la question soulevée sur le processus d'élaboration budgétaire, je voudrais rappeler les circonstances un peu exceptionnelles dans lesquelles nous nous trouvons dans cette époque où tout est une substance molle.

Nous vivons, depuis...peut-être pas début 2014 mais on va dire depuis 2015, dans une période où le paysage institutionnel ne cesse de bouger dans tous les sens, où de nombreuses modifications financières qui s'appliquent à nous ne cessent d'intervenir et où les restrictions budgétaires - j'y reviendrai par rapport à la question de l'évolution des ressources - qui nous sont imposées appellent de modifier en profondeur le mode de fonctionnement de nos services et des élus en interaction avec les services qui nous conduit cette année à adopter un budget le 12 avril.

Pour moi, le 12 avril n'est pas satisfaisant. Je souhaite qu'au fur et à mesure que les années passeront, nous soyons en capacité de revenir à un moment de vote plus en amont dans l'année, même chose pour le DOB.

Nous avons effectivement été un peu contraints cette année de tenir notre DOB à un mois, c'est légal bien sûr puisque le code des collectivités impose d'avoir le DOB dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, nous aurions même pu le faire la veille si nous avions voulu, cela n'aurait pas été très démocratique, c'est certain.

Je partage l'appréciation selon laquelle ce n'est pas une bonne situation. Je préférerais que l'on puisse revenir à une époque où l'on votait les budgets en tout début d'année. Il y a même eu une époque où nous avons réussi à le faire en décembre. C'était merveilleux car nous commençons l'année en ayant la feuille de route tracée. Il faut prendre la mesure de la tâche qui est celle des administrations mais en lien avec les élus, imposée par ces modifications institutionnelles et financières.

Nous avons été obligés de tout remettre à plat. Ce travail a commencé il y a deux ans, mais cela nécessite des efforts considérables pour les chefs de service, les agents dans la manière d'élaborer le budget car il existe deux façons de réagir face à la baisse des financements :

- soit on se dit : "ce n'est pas grave, on va prendre tel et tel agrégat, on sabre, on coupe". Cela signifie que l'on ferme tel service. Je ne crois pas que beaucoup de villes fonctionnent ainsi. Je n'ai pas d'exemple. Il me vient quelques idées de coupe budgétaire mais l'argument financier était

davantage un prétexte pour justifier une volonté politique autrement que par l'intention réelle.

Dans le cadre d'une logique sincère, aucune ville ne fait ainsi. On essaie de travailler au mieux pour aller chercher les réductions de dépenses là où elles feront le moins de mal possible pour les habitants.

Nous avons mis en place une logique d'évaluation des politiques publiques en interne. Cela s'inscrit dans une démarche très ambitieuse de comptabilité analytique : la M14, c'est-à-dire le document comptable qui est la base à partir de laquelle les budgets des collectivités doivent se construire. La M14 ne se prête pas du tout à cet exercice, à une comptabilité analytique. Il faut donc tenir une double comptabilité avec des chiffres qui se recroisent, c'est transparent et convergent. Il faut donc tenir une double comptabilité pour avoir un regard politique sur les choses, pour pouvoir faire les bons choix quand on nous demande de nous inscrire dans une logique récessive. C'est un énorme travail et nous n'avons pas terminé. Je ne suis pas en mesure de vous promettre que, y compris l'année prochaine, nous pourrions faire mieux sur la date à laquelle nous voterons le budget. C'est une gageure importante.

S'agissant de la critique émise à propos du fait de trouver le budget prêt sur la table le jour du DOB, je l'entends. Il faut quand même un peu recontextualiser dans les problèmes que nous avons rencontrés avec La Poste au cours de la dernière période et les aléas avec un certain nombre de Conseillers municipaux, de l'opposition comme de la majorité, qui se sont plaints à moi, à d'autres élus ou à l'administration de ne pas avoir eu les éléments dans les délais et de ne pas avoir pu travailler comme il le fallait.

Le choix fait ce soir-là était de mettre les éléments préparatoires à la disposition des Conseillers municipaux afin de nous assurer que chacun puisse disposer de toute l'information nécessaire pour travailler dans de bonnes conditions. On peut nous le reprocher. Je suis convaincue ce soir que la critique avait été plus forte si vous aviez reçu, via La Poste avec 15 jours de retard, l'enveloppe avec le rapport budgétaire quelques jours avant le vote du budget.

Je pense que chacun sera en capacité de comprendre et d'avoir un peu de recul par rapport à cette situation.

En tout état de cause, le budget n'existe que quand il est voté en séance du Conseil municipal. Il n'a donc d'opposabilité qu'à partir du moment où on le vote. Il ne saurait en être autrement tant que celui-ci n'est pas voté. Toute modification peut y être apportée tant que nous n'avons pas levé la main ensemble pour apporter notre vote sur ce document.

Concernant les taux qui ne vont pas augmenter cette année, je me réjouis que nous nous en réjouissions collectivement. Cela étant, franchement, tenir un propos exprimant le fait qu'il serait un comble d'augmenter les taux d'imposition alors que les bases vont augmenter ne me paraît pas très sérieux quand on sait la diète à laquelle sont confrontées les collectivités aujourd'hui.

Imaginez l'effort que cela représente de ne pas augmenter les taux, ceux sur une assiette d'impôt qui s'est rétrécie par rapport à la période antérieure où nous avons - et, là, je parle d'une époque révolue depuis longtemps - la taxe professionnelle qui s'est transformée en CVAE et CFE sur lesquelles nous n'avons plus la main depuis 2016.

C'est un véritable effort que de proposer aujourd'hui une augmentation à zéro tout comme c'était un véritable effort l'année dernière de le faire à 2. Je pense qu'il faut que chacun prenne la mesure ici de la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Concernant la commission sur la sécurité, je ne crois pas que la sécurité soit traitée dans la commission projet éducatif local. Que l'on évoque des enjeux en matière de prévention au sein de la commission PEL est une possibilité. C'est d'ailleurs plutôt souhaitable que ce soit le cas. Cela étant, la commission dans laquelle nous examinons les sujets sur la sécurité est le CLSPD. Au CLSPD,

chaque groupe municipal y a un représentant. C'est dans ce lieu que le commissaire, la Procureur, la Sous-préfète viennent nous présenter les chiffres, les commenter, répondre aux questions en présence de tous les représentants du Conseil municipal dans leur diversité, les bailleurs, les représentants des copropriétés, dans un tour de table aussi nombreux que celui-ci.

Je sais que Philippe Komoroswki, par exemple, y participe régulièrement. Jusqu'à présent, c'était dans une logique de représentation de l'opposition. Il pourra en témoigner autant que de besoin.

Sur la nouvelle Maison pour tous, il y a peut-être eu des incompréhensions sur la nature des chiffres échangés, mais il n'y a pas de doute.

Mme PONOCHVNY. - Il y avait une question d'emprise de terrain qui devait être échangée.

Mme la MAIRE. - C'est cela, c'est une opération comptable neutre sur la question du foncier. Le trouble s'est peut-être installé parce que la répercussion budgétaire va être reportée sur deux exercices différents.

Elle représente une dépense de 2 353 000 € prévue sur 2019, de 650 000 € prévue sur 2020 avec une recette en nature de 1,3 M€. C'est en nature mais avec un jeu d'opérations comptables transparent pour la comptabilité de la commune.

Rappelez-vous, nous avons voté une délibération qui entérinait des échanges fonciers, dans laquelle cette mention était portée. Cela n'entérine que cela, sachant que nous espérons bien toucher par ailleurs des subventions d'un montant de 300 000 € par la CAF, du Conseil départemental et de 600 000 € via l'ADEM.

Nous ferons un point sur les recettes de subventions plus précisément, sur leur décomposition que nous pourrons vous communiquer. Nous avons estimé le total des recettes à 600 000 €. De ce point de vue, il n'y a pas d'ambiguïté.

Sur la sécurité, on m'a demandé de préciser un certain nombre d'éléments concernant la perspective d'une étude sur la création non pas d'une police municipale mais de leviers ou de solutions pouvant exister pour résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés parmi lesquels pourra peut-être figurer l'arrivée de policiers municipaux. Je ne connais pas les conclusions avant que ces réflexions ne soient abouties.

Certains appellent cela un revirement, j'assume totalement d'appeler cela un déchirement. Je ne détournerai pas mon propos de ce que j'ai pu porter depuis le début de cette mandature, que Christian portait avant moi et que Guy portait en son temps, selon lequel la sécurité est un enjeu qui fait partie intrinsèquement, par définition, par essence, d'évidence des fonctions régaliennes de l'État. La loi le dit très explicitement. J'ai les numéros.

Elle dit que la sécurité est "un devoir pour l'État qui veille sur l'ensemble du territoire de la République, à la protection des personnes, de leurs biens et des prérogatives de leur citoyenneté, à la défense de leurs institutions et des intérêts nationaux, au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre public", fonctions régaliennes de l'État, sauf que cela fait 20 ans que le nombre de fonctionnaires de police nationale ne cesse de fondre, surtout entre 2007 et 2012, avec le non-renouvellement d'un poste sur deux de départ à la retraite.

La hausse amorcée depuis 2012 est très loin de ramener les effectifs à leur niveau initial de 2007. J'ai beaucoup écouté le Préfet de police quand, avec tous les Maires du Val-de-Marne, nous avons été conviés à son exposé pour nous présenter le dispositif de police de proximité du quotidien ou de sécurité du quotidien ; il en a profité pour nous commenter les effectifs. J'ai bien entendu l'analyse consistant à dire : attendez, pour l'instant, les autres sont en formation, ils vont bientôt arriver. Sauf que, lorsque l'on creuse un peu cette question, on s'aperçoit que, quoi qu'il arrive, si aucune mesure plus ambitieuse n'est prise dès à présent, nous n'atteindrons pas le niveau de 2007, nous en serons

même bien loin.

- Nous nous retrouvons avec des commissariats dépeuplés : près de 10 000 postes en moins supprimés entre 2004 et 2012, d'où des absences de patrouilles. Qui n'a jamais eu un Chevillais qui a dit qu'après avoir appelé le 17 personne ne venait parce qu'il n'y a pas de voiture disponible ?

- La démultiplication des heures supplémentaires notamment dans le contexte de renforcement de Vigipirate imposant des rythmes infernaux, nos policiers nationaux se trouvent dans une situation de souffrance au travail pour beaucoup d'entre eux. Pour avoir discuté avec beaucoup d'entre eux localement, je peux en témoigner personnellement. D'ailleurs, le taux de suicide, en hausse dramatique, dans la police est trois fois supérieur au taux de suicide du reste de la population. Cela nous interroge tout de même.

Maintenant, on nous annonce les mutualisations intelligentes car il y a des mutualisations pas intelligentes et des mutualisations intelligentes !

(Rires...)

Là, en l'occurrence, aucun Maire du Val-de-Marne, quelle que soit sa sensibilité politique n'est dupe sur le sens de cette promesse. "Une mutualisation intelligente à effectif constant" : il faudrait être stupide pour ne pas comprendre ce que cela signifie. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs je vous ai mis le communiqué commun que nous avons signé avec les cinq Maires de la circonscription de police de l'Hay-les-Roses le jour de la réunion convoquée par le Préfet de police de Paris pour nous insurger contre cette mascarade. Je pense que nous sommes dans une situation qui va s'aggraver.

Quant aux annonces sur la police de sécurité du quotidien, on nous a montré des tableaux et des organigrammes extrêmement compliqués pour nous expliquer la valeur ajoutée de tout cela. Au total, ce dont on se rend compte, c'est que, là aussi, c'est à effectif constant, que, pour l'instant, c'est à titre expérimental sur le territoire de Champigny, à cheval sur la commune d'à côté, à effectifs constants, voire avec les effets de mutualisation des commissariats d'à côté qui devront renforcer mais du coup "déshabiller" les voisins.

Je constate que, lorsque l'État se désengage, une fois de plus, ce sont les collectivités locales qui se trouvent en devoir de pallier les carences étatiques.

Je ne reviendrai pas sur des exemples du passé, nombreux, qui nous montrent qu'à chaque désengagement de l'État, celui-ci nous explique qu'il faut compter sur les communes. La Poste est un bon exemple. C'est nous qui payons la moitié du poste de l'agent de La Poste de l'agence postale du quartier Larue. Ce n'est pour effectuer que des fonctions postales. Si nous n'avions pas eu cela, on nous aurait dit : tant pis, vous n'aurez pas d'agence postale de La Poste.

Sur la police, c'est pareil, on nous dit : ce n'est pas grave, vous n'avez qu'à reporter cela sur vos polices municipales.

Je vous indique que nombreux Maires de droite à la réunion de l'association des Maires du Val-de-Marne ont exprimé leur agacement et leur colère dans la perspective de toujours subir les transferts de charges de l'État sur cette question. Eux-mêmes disent que les policiers municipaux ne remplissent pas les mêmes fonctions que les policiers nationaux. Ils n'ont pas les mêmes prérogatives, ils n'ont pas les mêmes pouvoirs, ils n'ont pas la même formation, ils ne remplissent pas les mêmes fonctions. Certains témoignaient même du fait que, dans certaines situations, ils n'osaient pas envoyer leurs policiers municipaux car cela aurait été les mettre dans un danger de l'ordre de l'irresponsable. La police municipale ne résout pas tous les problèmes. Il faut être assez lucide et honnête intellectuellement sur cette question.

Oui, c'est vrai que, face aux reculs successifs de l'État et aux nouveaux qui s'annoncent encore aujourd'hui, nous avons à nous poser certaines questions. J'avais voulu placer un peu d'espoir

dans cette police de sécurité du quotidien dans laquelle j'avais envie de trouver ce qui me renvoie à ma conviction personnelle de la conception de la police nationale, la police de proximité. Ce qui n'est pas très innovant, ce sont les îlotiers d'il y a quelques années supprimés en 2007.

Comme il y avait les termes de proximité et de sécurité du quotidien, j'avais envie d'y voir cette dimension. Force est de constater que ce n'est absolument pas ce qui sera envisagé, que tout se fera à effectif constat et qu'au final cette promesse s'apparente à de la poudre aux yeux.

Dans ces conditions, nous serions déraisonnables de ne pas nous poser des questions que nous avons légitimement écartées jusque-là et que je vous indique ne pas ouvrir de gaieté de cœur et sans conviction sur, effectivement, là où cela va nous amener. En revanche, j'estime qu'il serait irresponsable de ne pas se poser la question car si les statistiques... Nous savons tous ici qu'il est difficile d'avoir un regard sur les statistiques qui nous sont délivrées par le ministère de l'Intérieur et la police car nous n'avons pas d'éléments extrêmement précis et concrets, mais a priori, le commissaire et la sous-préfète, lors du dernier CLSPD, nous ont confirmé que les statistiques donnaient à voir une baisse de la délinquance sur notre commune comme sur d'autres communes autour de nous par ailleurs. En même temps, personne ne fait l'autruche dans cette salle, on sait qu'il y a des problèmes qu'à ce jour nous ne savons pas comment résoudre puisque, lorsque l'on appelle la police nationale, elle ne vient pas. Sauf que, comme je viens de le dire, la police municipale ne ferait pas forcément mieux dans ces cas précis. Je ne pose pas la solution avant d'avoir exploré la totalité de la question.

Dans ces conditions, je voudrais dénoncer l'avènement progressif d'une sécurité à deux vitesses qui est en train de se mettre en place sur le territoire national. Au final, on s'aperçoit que de se reposer de plus en plus sur les collectivités locales pour effectuer des fonctions de nature régaliennes, on retombe exactement dans le même écueil de ce que l'on reprochait sur la réforme des rythmes scolaires, on va avoir une sécurité à la carte et pire encore une régression ultime, la privatisation de la police. C'est merveilleux ! On nous fait la même sur la défense nationale.

En ce moment, on nous explique que l'on va envoyer des sociétés privées, des mercenaires privés, dans les territoires à l'international où il y a des conflits pour se faire tuer à la place de nos soldats. Quand j'ai lu cela dans un article de je ne sais plus quel journal, les bras m'en sont tombés. Je sais que cela se passe déjà, notamment aux États-Unis d'Amérique, mais les États-Unis, ce n'est pas la France. Que la France puisse envisager de se lancer dans ce genre de perspective, je vous avoue que les bras m'en tombent. Ce qui est en train de se passer avec la question de la sécurité nationale, c'est un peu pareil. Du coup, je m'inquiète de la perspective d'une sécurité à trois vitesses sur le territoire national avec le déploiement d'une force de sécurité privée tenue par des entreprises mandatées par le détenteur de la force publique, mais au final avec quelle légitimité ?

Je voudrais m'inquiéter de cela.

M. LADJICI. - Où avez-vous vu cela ?

Mme la MAIRE. - Sur le site notamment du ministère des armées ainsi qu'en écoutant l'interview d'une spécialiste en la matière dont j'ai oublié le nom qui s'est exprimée sur une radio renommée. Je pourrais rechercher les éléments si nécessaires. En tout état de cause, ils existent, je peux en attester.

Parfois, on n'entend pas tout à fait la même chose en face-à-face qu'en lisant les écrits. Je voudrais noter avec surprise certains revirements dans les rangs de notre Conseil municipal concernant la vidéoprotection qui n'a pas été pas évoquée ce soir car, lors d'une intervention en séance du Conseil municipal de 2016, des éloges avaient été dressés sur le dispositif que nous avons déployé en matière de vidéoprotection sur les équipements publics. Je voudrais vous dire que ce qui était une bonne décision hier ne peut manquer de continuer d'être une bonne décision aujourd'hui.

Concernant le logement, j'entends les inquiétudes et les doutes sur les chiffres. Je voudrais que l'on

cesse d'être dans une bataille de chiffres sur la question du logement car cela ne renvoie à aucune réalité. Un ratio de logements sociaux renvoie à un numérateur et un dénominateur. Franchement bien malin est celui qui peut avec certitude affirmer quel sera le dénominateur demain. Vous avez une part d'aléas dans l'évolution de la population d'une ville. Des quartiers peuvent évoluer, notamment des parcelles qui accueillent des maisons peuvent être divisées, avoir des divisions parcellaires, accueillir différents types de projets, notamment de petites maisons de ville, etc. ce qui fait que, quand on évoque des chiffres, on ne peut raisonner que sur des agrégats. Personne ne peut signer ou contresigner un quelconque engagement chiffré précis.

C'est bien la tendance générale qui nous intéresse. Toutefois, j'ai un peu de mal à comprendre ce procès qui est fait aux habitants des logements sociaux comme s'ils étaient un peu des délinquants ou des criminels en puissance. Le logement social est une réalité diversifiée. Lorsque l'on est notamment locataire d'un PLS, ce qui constitue l'essentiel de notre parc locatif, nous sommes en réalité dans du logement intermédiaire avec un niveau de loyer très proche de celui que l'on trouve dans des logements privés à la location ; il est un peu plus bas mais pas beaucoup plus bas.

Le logement social a aussi vocation à faire vivre la diversité et la mixité à l'intérieur des bâtiments. Je suis extrêmement inquiète des dispositions qui sont en train d'être prises. Déjà, la loi Boutin, là, ce n'est plus de l'inquiétude, c'est du concret puisque cela fait quelques années que c'est mis en œuvre et que cela produit des effets catastrophiques de ghettoïsation, mais la future loi Elan ne va faire qu'aggraver cette tendance à la ghettoïsation. De plus, quand on ajoute les surloyers... Nous avons eu une réunion avec des amicales de locataires récemment, une mesure prise dans la mandature précédente qui porte ses effets aujourd'hui : pour tous les bailleurs qui avaient cherché à minimiser l'impact des surloyers pour les familles, on se rend compte que, petit à petit, on est en train de se créer une situation où les quartiers à dominante d'habitat social vont progressivement devenir des ghettos.

Oui, nous pouvons nous en inquiéter, mais ce n'est pas notre politique de l'aménagement qui est à l'origine de cela. Ce sont la politique de construction de l'État dans les années 50/60 et les réformes successives en matière de logements qui conduisent à virer les gens, aux revenus modestes ou confortables, de ces quartiers pour en faire des lieux où l'on concentre les personnes qui ont de grosses difficultés sociales.

Je pense qu'il y a, là, un objet d'inquiétude. En tout cas, ce qui est certain, c'est que, pour la conception de nos opérations d'aménagement, on est parti du concret : des besoins des gens habitant déjà sur le site. Nous n'avons pas fait comme d'autres villes, nous n'avons pas considéré que ces gens devaient s'en aller, mais qu'ils devaient rester et que, pour cela, il fallait leur créer les conditions de loyer qu'ils soient en capacité d'assumer.

Cela a été l'entrée dans la question.

Il est vrai que, pour l'instant, ce sont plutôt ces logements qui sortent les premiers dans les opérations Anatole France - Meuniers et les Sorbiers.

Lorsque l'on regarde l'épure globale des programmes à l'échelle des opérations, on se rend compte que les étapes suivantes sont, de manière extrêmement majoritaire, des logements en copropriété ou des logements en accession sociale à la propriété mais qui, en réalité, progressivement basculent dans le champ du logement privé classique. Il n'y a donc pas, là, matière à agiter un quelconque argument de nature à vouloir effrayer un chiffon rouge. Non, nous sommes dans le concret, dans une logique de développement équilibrée de la commune avec la plus grande mixité possible de conception dans un contexte où l'aide à la pierre de l'État a considérablement réduit et où l'État pioche par ailleurs dans les caisses des bailleurs. Ce n'est pas simple !

Sur les impôts : zéro augmentation cette année, je l'ai dit. Quand je vois certains qualificatifs

mentionnés dans certains écrits mais pas dit pareil quand on est en face-à-face... Je vois que l'on mentionne une augmentation historique concernant l'année dernière. J'aimerais que l'on s'entende sur ce que représente une augmentation historique : 0 % en 2014, 1 % en 2015, 2 % en 2016, 2 % en 2017, 0 % en 2018. Au total, sur 5 ans, une recette cumulée de 650 000 €. De plus, tout cela nous fait rester parmi les villes qui ont les taux les plus faibles du département. Franchement, une hausse historique, c'est quand on augmente les impôts de 20 %, pas de 2. D'ailleurs, certaines villes l'ont fait en 2015, je ne les citerai pas. D'ailleurs, si elles l'ont fait, c'était pour faire face aux décisions du Gouvernement en place à l'époque, depuis 2012.

S'agissant de la dette, on peut toujours trouver de bonnes raisons de se faire peur. J'avoue que je n'avais pas envisagé celle de voir partir notre directeur financier, je n'avais pas imaginé que cela puisse être de nature à être l'argument principal qui conduise à considérer qu'il y avait, là, matière à s'inquiéter.

En même temps, si l'on raisonne comme cela, on se satisfait toujours de la médiocrité pour être sûr que l'on ne fera pas pire plus tard ! Je me réjouis plutôt que nous ayons dans nos rangs des agents de très grande compétence. Serge Théas n'est pas le seul, je tiens aussi à saluer le travail de l'administration par Mme Christine Prigent, notre Directrice générale des services. Je ne vais pas tous les citer car ce serait mal venu. J'ai déjà conscience de dépasser les 5 minutes réglementaires fixées par M. Ladjici.

M. LADJICI. - Je vous les accorde.

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie vraiment.

(Rires...)

Soyons sérieux, quand on est bon, il faut en être fier, il faut l'assumer, le reconnaître. Nous avons la chance d'avoir des personnes de compétence au sein de nos équipes. Charge à nous en revanche...

Mme PONOCHÉVNY. - Nous aussi.

Mme la MAIRE. - Je sais bien, j'ai bien compris que ce n'était pas une critique. Charge à nous en revanche de créer les conditions pour que, si toutefois un jour, il devait décider de partir - je ne crois pas que ce soit son intention pour l'instant, mais ce serait son droit le plus strict - je sais d'ores et déjà que lui-même créerait les conditions de sa succession. Je ne suis donc pas inquiète sur la question. Cela s'organise, cela s'anticipe.

Sur le sujet plus fondamental soulevé sur le montant et la valeur de la dette, il faut comprendre que le montant de la dette, et donc de l'annuité, varie en fonction de notre besoin d'investissement.

Il est un peu logique que l'on soit, en début de mandature, plutôt dans le moment où l'on fait des études et que l'on soit, en fin de mandature, plutôt dans un moment où l'on met en œuvre le fruit des études que l'on a faites en début de mandature même si, comme on est dans la continuité de la mandature précédente, on a un effet de continuation de l'action précédente.

Globalement, depuis un peu plus de 10 ans, nous sommes toujours entre 6 et 8 ans, nous oscillons dans ce canal de 6 et 8 ans de ratio de désendettement. C'est totalement maîtrisé.

Je crois qu'il nous faut plutôt nous accorder un gage de maîtrise et de sérieux par rapport aux mesures que nous proposons dans ce budget cette année, et l'année dernière par ailleurs, nous inscrivant dans une logique de baisse des dépenses de fonctionnement. Je vais y venir maintenant parce qu'effectivement nous changeons d'époque, nous n'aurons plus les mêmes leviers qu'avant mais pour l'instant nous sommes plutôt bons.

Sur la dette, je vous avoue que les débats que nous avons me surprennent terriblement puisque c'est plutôt ce sur quoi nous sommes jugés comme les champions du département. Gardons notre

sérénité.

Sur les économies, les baisses de dépenses de fonctionnement et l'appréciation portée sur les recettes, je voudrais au préalable apporter de la clarté sur la baisse des moyens. Il y a deux choses différentes : il y a d'un côté les attaques faites sur ce qui relevait de nos recettes structurelles historiques, la baisse des dotations de l'État et l'explosion des fonds de péréquation et, de l'autre, les efforts incommensurables que nous avons menés depuis des années pour pallier ces mesures qui nous étaient imposées. Nous avons déployé des trésors d'imagination et de technicité pour faire en sorte que, sans que cela pèse trop sur les budgets des familles, nous parvenions à compenser ces pertes.

Quand on fait le pluriannuel, on se rend compte que l'on est plutôt sur une stagnation là où auparavant nous avons une constante augmentation. Nous l'avions dit dans la plus grande transparence. Je crois que c'est, en 2015, que nous avons fait des réunions publiques sur cela. Nous en avons parlé, fait un PowerPoint qui projetait tout cela dès 2015 avec la courbe de l'épargne nette qui voyait sa pente se réduire, etc. Tout cela a toujours été affirmé et assumé par la municipalité. Nous n'avons rien à cacher, nous avons toujours fonctionné dans la plus grande transparence.

En revanche, il est important de rappeler, puisque certains semblent avoir des trous de mémoire, qu'il est un fait établi que François Hollande a baissé le niveau des dotations de l'État aux collectivités de 11 Md€ progressivement sur 4 ans. Cela représente une perte cumulée de 28 Md€ entre 2014 et 2017.

Pour notre commune, cela représente une perte annuelle de 2 M€ et une perte cumulée de presque 5 M€ entre 2014 et 2018.

C'est un fait acquis, ce n'est pas une rumeur, ce n'est pas un fantasme, ce n'est pas une supposition, c'est un fait établi que l'on peut retrouver dans toutes les comptabilités de M14 et les comptes administratifs depuis 2014.

À cela s'ajoute l'augmentation sans précédent de notre contribution aux différents fonds de péréquation - j'insiste car il semble qu'il y ait un petit problème de compréhension sur cette question - qu'il convient de déduire des recettes de fonctionnement puisque c'est de l'argent que nous ne touchons jamais, il n'y a même pas de boîte aux lettres. Cela apparaît dans nos comptes mais on ne sait même plus trop pourquoi puisque l'argent n'est même pas versé dans les caisses de la commune, il ne gravite même pas par la Trésorerie et le compte municipal à la Trésorerie générale.

En 2010, nous n'avions aucune contribution, donc là, d'accord. Aujourd'hui, elle s'élève à un peu plus de 3 M€ puisque nous avons eu un effet protecteur, c'est peut-être le plus bénéfique depuis sa création, de l'EPT qui avait réduit de 1 M€ notre contribution puisqu'en 2015 elle se portait à 4 M€, soit une perte cumulée sur la période 2014-2018 de 16,50 M€.

Dans un pluriannuel d'investissement, sur 5 exercices, cela signifie qu'en percevant la péréquation que l'on a perdue et la part du niveau de dotations qui a baissé, nous aurions disposé de 21 M€ supplémentaires.

Avec 21 M€, qu'aurait-on pu faire ? Un conservatoire, une école, des voiries ?...

Mme PONOCHÉVNY. - Une mairie.

Mme la MAIRE. - Il faut être concret. Je veux bien que l'on nous explique que c'est merveilleux, formidable car les recettes n'ont pas baissé, mais nous avons perdu 21 M€ en 5 ans ! Je trouve que ce n'est vraiment pas anodin. Ceux qui disent que c'est vraiment un scandale de faire croire que nous aurions eu des recettes en moins, je trouve que ce n'est pas très sérieux comme positionnement.

En revanche, étant donné que nous sommes des élus responsables et que nous exerçons dans un

cadre sérieux et raisonnable, nous avons jusqu'à présent actionné tous les leviers en notre possession pour faire en sorte que cela ne se ressente pas dans la diminution de nos recettes et continuer de préserver un certain niveau d'investissement mais aussi de maintenir notre niveau de service public local. Jusqu'à présent, nous avons réussi. Franchement, c'est un exploit au regard des diminutions que je viens d'exprimer.

Oui, Liliane, vous avez raison de mentionner le fait que les dépenses d'investissement ont été divisées par deux. C'est bien ce que nous dénonçons depuis le début de la mandature. On va nous obliger à diviser le niveau des dépenses d'investissement. C'est bien ce que nous dénonçons.

Mon souci est que, pour l'avenir, le Gouvernement a annoncé que les collectivités devront réaliser désormais 13 Md€ d'économie d'ici à 2022, cela a été mentionné tout à l'heure par André, soit 3 Md€ de plus que prévu dans le programme présidentiel d'Emmanuel Macron. Se sentira concerné qui veut. Notez bien que cela aurait pu être pire car François Fillon en avait prévu 20 Md€ dans son programme initial. S'étant rendu compte que c'était insoutenable, il était revenu à 7,5 Md€. Ce qui est certain, c'est que l'étranglement va se poursuivre. À la différence de la période que nous venons de traverser, il ne nous reste plus de leviers pour contrecarrer ces mauvais coups.

Je ne vais pas revenir sur tous les leviers que nous avons actionnés, mais lorsque nous développons l'activité économique sur notre territoire, lorsque L'Oréal crée de nouveaux bâtiments, de nouveaux laboratoires, lorsque Vinci s'installe sur notre commune, lorsque Demathieu & Bard étend ses bâtiments, cela représente une recette supplémentaire de 5 M€ par an pour la commune. On voit bien là comment nous avons réussi à compenser les pertes. Ce n'est pas le seul levier que nous avons actionné, mais c'en est un essentiel, sauf que, maintenant, ce n'est plus nous qui touchons cela. Le dernier bâtiment de L'Oréal, le L5 qui sera bientôt inauguré, c'est la Métropole du Grand Paris qui va toucher ce bénéfice.

Les leviers dont nous disposons il y a quelques années pour réussir à compenser, demain, nous n'en disposerons plus. Toute hausse de la fiscalité économique bénéficiera à l'EPT qui, par ailleurs, en a bien besoin et qui ne peut pas l'actionner comme il veut puisqu'il est obligé de se contraindre à le faire dans la limite du taux moyen pondéré : 0,09 comme marge de manœuvre cette année. C'est historique ! ?

La taxe d'habitation sera supprimée. C'est un élément important car ce produit dont on nous promet qu'il sera compensé à l'Euro près par une dotation de l'État, sera la nouvelle manne dans laquelle l'État pourra puiser pour, à nouveau, réduire les dotations de l'État. On n'en avait plus ! Aujourd'hui, cela a été dit, c'est famélique, 85 000 € de dotation de l'État ! Autant dire pas grand-chose. Ils ont réussi à trouver un moyen formidable : ils suppriment la taxe d'habitation, ils la compensent via une dotation, ce qui fait qu'ils recréent artificiellement une nouvelle dotation sur laquelle on pourra très simplement actionner les fameux 13 Md€ que l'on vient de nous citer. Je pense qu'il y a là quelques inquiétudes à avoir.

Il ne restera donc plus que la taxe foncière. Mais nous savons, les uns comme les autres, que les ménages sont déjà fortement mis à contribution. Je ne reviendrai pas sur certaines mesures prises en matière de pouvoir d'achat dans la dernière période qui nous conduiront à être des élus responsables et à ne pas actionner ce levier de manière déraisonnable. Nous sommes donc condamnés à réduire le niveau du service public local.

Par où commencer ?...

Nous entrons dans cette période incroyable où le travail des élus locaux va consister à être les fossoyeurs de leur propre commune. Je m'excuse, je suis un peu longue, mais tout de même, il faut prendre la mesure de la situation dans laquelle nous nous trouvons. On nous demande de faire le sale boulot à la place de l'État, très clairement.

Mardi, Robin Reda nous a enjoint à ne pas voter le budget, avec un peu de mauvaise foi car sa famille politique n'avait pas promis beaucoup mieux à l'échelle de l'État, en disant : "ne votez pas le budget, contestez". Quelque part, il n'a pas tout à fait tort. On sait que ce ne se serait pas raisonnable car cela nous ferait basculer dans quelque chose de pire. Ce serait une mise sous tutelle et, là, ce serait des coupes franches partout. Nous sommes tout de même dans cette situation où l'on nous demande d'être les fossoyeurs de l'action municipale.

Quand je discute avec nos prédécesseurs, ils me disent : "nous avons vécu une époque formidable, nous avons pu déployer des politiques publiques à l'usage de nos concitoyens, nous avons vraiment le sentiment d'être utiles dans le quotidien des gens". Aujourd'hui, on nous demande d'être ceux qui vont organiser le recul de tout cela.

Je me retourne vers ceux qui sont les chantres de la gestion par les économies budgétaires ou ceux qui en sont les représentants car je sais bien qu'au fond de vous, notamment les plus ancrés dans une démarche citoyenne, cela vous fait souffrir tout autant que nous.

Mais que faut-il donc supprimer ? Les postes d'ATSEM et d'agents de service dans les écoles ? 3 M€. Vu la colère tout à l'heure des parents d'élèves sur l'état de l'école publique, je ne vous cache pas que je pense que cela ne serait pas très bien pris.

Les postes dans les crèches ? 3 M€.

Les gardiens de structures sportives et les MNS de la piscine ? 1,10 M€. Pareil, après le succès de l'inauguration de notre piscine, je ne pense pas qu'il serait extrêmement apprécié que nous en soyons amenés à réduire la capacité d'ouverture de notre établissement. L'action sociale et le service retraité peut-être ? 1 M€.

C'est cela ! On nous dit : "il faut faire des économies et baisser la masse salariale". Je veux bien mais 80 % de nos agents communaux sont en contact direct avec les habitants dans la mise en œuvre d'un service public immédiatement utile aux habitants. Il faut me dire où on les fait les économies. Dans la restauration ? La masse salariale représente 1,30 M€. La médiathèque : 800 000 €.

Où sont les marges de manœuvre dans tout cela ?... Faut-il que je poursuive la liste ? Je vais vous l'épargner. Pour que chacun ici comprenne, réduire la masse salariale d'une collectivité revient à supprimer des services à la population ou pire, parce que de plus mauvaise foi, à externaliser auprès d'entreprises privées. Là, on réduit artificiellement la masse salariale. On peut présenter de beaux ratios. Cela fait de super tracts mais, en termes de coûts réels pour les habitants, je pense que cela se traduit plutôt par un renchérissement.

Plusieurs exemples peuvent être donnés pour le montrer.

Maintenant, nous sommes face à nos choix. Dire qu'il faut réduire la dépense et la masse salariale, c'est bel et bien affirmer la nécessité de renoncer à du service public. Eh bien, je me refuse à le cautionner. En toute responsabilité, puisqu'on nous l'impose, on sera contraint d'opérer des choix et de définir des priorités dans la souffrance, mais jamais au grand jamais, vous ne me ferez dire et vous ne ferez dire à cette majorité municipale qu'il est sain de procéder à ces coupes franches car notre service public local est le meilleur vecteur de solidarité, d'équité, de justice mais aussi d'éducation, d'épanouissement, de culture et de préservation du pouvoir d'achat pour les plus fragiles mais en réalité pour tous les Chevillais et tous les habitants. C'est ce qui se passe dans cette commune depuis plus de 30 ans avec Guy Pettenati puis Christian Hervy et, maintenant, sous ma conduite. Et c'est bien la philosophie de l'action que j'entends poursuivre avec toute l'équipe municipale qui a réaffirmé, j'en suis ravie, ce soir avec beaucoup de force, son soutien.

Nous ferons tout pour ne pas perdre le sens de notre action pendant la période contrainte qui s'ouvre à nous, mais je ne réitère pas devant vous l'inquiétude qui est la mienne quant aux impacts des

décisions d'austérité à moyen et long termes sur le plan national comme au plan local.

Vraiment, quel sera l'état des routes, des gymnases, des écoles de France, des médiathèques, des conservatoires, etc. dans 5, 10 ou 15 ans si les collectivités n'ont pas les moyens de les entretenir ?

Quelle sera la situation des Français sans service public pour les soutenir dans leur quotidien par des tarifs de cantine adaptés à leurs moyens et peu élevés sans la gratuité de plusieurs services, sans la solidarité à l'égard des retraités, des handicapés, des plus fragiles etc. ?

J'ai lu un article dans Le Monde du 10 avril dernier qui reprenait l'appel d'Etienne Pinte, Président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il lançait un appel aussi vibrant que celui de l'Abbé Pierre en 1954. Nous avons dans notre pays, 5^{ème} puissance économique mondiale, 9 millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui vivent en dessous du seuil de pauvreté en France : 14 % de la population. C'est énorme.

Je vous invite à lire cet article éclairant sur le rôle de l'État dans cette situation mais aussi sur la fonction de solidarité précieuse que jouent les collectivités locales pour ces personnes et l'état dans lequel elles se trouveront si, d'une part, l'État ne fait pas ce qui relève de sa responsabilité mais si par ailleurs les collectivités locales sont empêchées de faire ce qui relève des leurs.

Ce dogme de l'austérité budgétaire imposé par Bercy et Bruxelles depuis 2007 et porté par les gouvernements successifs quels qu'ils soient est en train d'étouffer notre pays et particulièrement les plus pauvres d'entre nous. Cela augure bien du bonheur.

Voilà donc les choix budgétaires qui sont les nôtres dans un contexte d'attaque historique contre nos finances locales, les communes et le service public dans son ensemble.

Dans ce contexte, permettez-moi de vous dire une chose : il faut vraiment bien de la motivation, de la ténacité, de l'engagement, de la capacité d'écoute pour faire face à cette situation. L'équipe municipale n'en manque pas, vous avez pu le constater. Mais il faut quelque chose de plus et les Chevillais l'ont bien compris : il faut du cœur, il faut de la passion pour sa ville et pour ses habitants.

C'est cela qui m'anime et qui anime l'équipe municipale. Une passion alimentée par le sens que nous mettons dans notre action qui repose sur des valeurs de solidarité, d'éducation, d'épanouissement pour tous, de fraternité, de dialogue, d'écoute au service de tous les Chevillais dans une démarche de large, de très large, de toujours plus large rassemblement. L'élargissement de la majorité au cours des derniers mois et la création de nouveaux groupes toujours plus diversifiés en son sein en témoignent.

Alors, je voudrais dire une chose et je m'appuierai pour cela sur l'indignation exprimée tout à l'heure par Jean-Paul Homasson qui me va droit au cœur surtout venant de cette belle personne qu'il est.

Croyez bien que tant que je serai Maire, aucun parti, quel qu'il soit, ne dirigera notre ville et que je ferai tout pour rassembler les Chevillais, bien au-delà des limites partisans ou politiciennes, dans l'esprit de mes prédécesseurs que les Chevillais ont bien compris et auxquels ils sont très attachés. Je le ferai dans une relation de dialogue respectueuse avec tous ceux qui manifesteront la volonté de travailler avec nous de belle façon.

Je terminerai mon propos en enjoignant chacun à se tenir dans un comportement de respect mutuel. Donner son avis si divergent soit-il du mien et du nôtre ne prive pas celui qui s'exprime de se conduire avec élégance notamment à l'égard de dames. Je souhaiterais donc que l'on s'adresse à moi notamment quand on m'évoque par écrit en utilisant l'expression de Mme la Maire plutôt que ce terme peu élogieux de simplement la Maire.

Je m'excuse d'avoir été un peu longue, mais je pense qu'il était nécessaire de procéder à cette

intervention.

Maintenant, je vais mettre aux voix le budget...

M. LADJICI. - Je souhaite prendre la parole.

Mme la MAIRE. - Non, on ne s'exprime plus après la conclusion de la Maire. Ce sera plus tard.

M. LADJICI. - Non Madame la Maire, vous m'avez cité dans votre propos... Si vous ne voulez pas que je vous réponde, il ne faut pas citer quelque chose qui nous concerne.

Mme la MAIRE. - Si vous vous êtes senti visé, c'est votre droit. Il n'empêche que j'ai bien demandé tout à l'heure s'il y avait une autre intervention dans ce Conseil municipal...

M. LADJICI. - Non attendez...

Mme la MAIRE. - Vous le ferez une fois que nous aurons voté le budget, cher Yacine Ladjici.

M. LADJICI. - Non Madame la Maire, je demande la parole immédiatement. C'est antidémocratique que de procéder de la sorte. Si vous ne vouliez pas que je vous réponde, il ne fallait pas citer notre sensibilité.

Mme la MAIRE. - Vous aurez toute latitude de le faire après que le Maire aura conclu ses propos et aura soumis au vote le budget.

M. LADJICI. - Non, Madame la Maire, vous avez conclu votre propos, je vous ai écouté sagement mais il n'est écrit nulle part qu'il faut voter avant de reprendre la parole.

Mme la MAIRE. - Il est écrit que le Maire a la police de l'assemblée et qu'elle a toute liberté et latitude pour l'organisation des temps de parole. Vous aurez toute latitude et liberté pour exprimer la vôtre après le vote du budget primitif.

M. LADJICI. - C'est petit, très petit.

Mme la MAIRE. - Cher Yacine Ladjici, à plusieurs reprises, vous avez tenté d'une manière ou d'une autre de remettre en cause mon autorité au sein de ce Conseil municipal, je ne laisserai pas faire.

M. LADJICI. - Cela s'appelle la démocratie. Si cela ne vous satisfait pas, vous pouvez prendre vos responsabilités et quitter cette salle Madame la Maire. Je suis dans mon droit.

Mme la MAIRE. - La démocratie me parle énormément.

Mme TCHENQUELA GRYMONTREZ. - Yacine Ladjici, s'il te plaît !

Mme la MAIRE. - Nathalie.

Je mets au vote.

☞ VOTE : LE BUDGET PRIMITIF EST ADOPTE A LA MAJORITE, M. PIERRE, MME ZEHIA ET MME PONOTCHEVNY ET LE POUVOIR VOTANT CONTRE ET M. LADJICI S'ABSTENANT

Mme la MAIRE. - La parole est à Yacine Ladjici.

M. LADJICI. - Je vous remercie Madame la Maire et je vous invite à vous calmer. Nous avons bien commencé ce Conseil municipal, j'espère que vous allez revenir à un calme qui nous permette de terminer en ce sens.

Mme la MAIRE. - La parole est à Yacine Ladjici.

M. LADJICI. - Merci, Madame la Maire. Je vais prendre la parole en réponse à vos propos. Vous n'avez manifestement pas voulu ou peut-être eu le courage de me citer directement, mais je me sens visé sur la question de la vidéoprotection et sur celle de la police municipale, deux axes forts que

nous avons développés lors des élections municipales.

Vous qui invitiez les membres de cette assemblée à avoir un comportement respectueux, ouvert, je vous invite à vous appliquer cet exemple que vous donnez.

Mme la MAIRE. - Il faudra être plus explicite car, là pour l'instant, je n'ai pas le sentiment que cela ait été remis en cause.

M. LADJICI. - J'y viens. Vous qui semblez nous donner des leçons sur l'ouverture politique, la volonté de participer avec l'ensemble des Chevillais quelle que soit leur sensibilité, tout à l'heure, vous vous moquiez peut-être ou vous vous amusiez du fait que j'ai appelé personnellement. Lorsque nous avons appris que votre majorité allait opter pour la vidéoprotection pour les bâtiments publics, j'ai pris une position publique forte en disant : c'est une bonne chose, nous avons développé cela dans notre programme pour les élections municipales. Je rappelle, quand nous étions en campagne avec certains d'ici, avoir entendu des paroles peu respectueuses concernant cette proposition d'installation de vidéoprotection.

Je vous rappelle également, Madame la Maire, que cette vidéoprotection que vous avez appliquée uniquement pour les bâtiments publics est venue au lendemain d'un événement très grave qui a touché notre commune : l'incendie du centre de loisirs nouvellement inauguré. Vous êtes systématiquement dans des actions curatives et non pas anticipatives. Donc premier changement dans votre politique municipale : la vidéoprotection alors que, dans vos réunions publiques, vous disiez que c'était une disposition réservée aux élus ou aux municipalités de droite voire d'extrême droite. C'est en ce sens que vous avez introduit cela.

Ensuite, sur la question de la police municipale, je me rappelle que nous avons eu une réunion avec vous et vous m'avez dit droit dans les yeux et je pense qu'il y a des témoins : "je suis la Maire de cette ville, j'ai été élue sur un programme et je n'appliquerai pas la police municipale à Chevilly-Larue". Je peux vous regarder dans les yeux, je me rappelle que vous m'avez tenu ces propos à côté d'autres personnes qui sont dans ce Conseil municipal. Je ne vous critique pas, on a le droit de changer d'avis, mais reconnaissez qu'en matière de projets politiques pour la ville, nous avons tout de même une longueur d'avance sur ces deux dispositions. Je vais rester humble sur le reste.

Vous attendez qu'il y ait de graves problèmes pour mettre en place telle ou telle disposition politique, donc un peu de sérieux pour reprendre votre conseil, mais un peu d'humilité aussi quand un élu de l'opposition voit une démarche proposée par la majorité qui dit que c'est une bonne chose. Ce n'est pas dans le sens de l'esprit constructif que vous avez appelé. Il aurait fallu que je ne dise rien ou que, finalement, je dise que c'était finalement une mauvaise chose. Je suis cohérent dans mes positions politiques.

Vous avez parlé également des logements sociaux. Si, à titre personnel, j'ai communiqué sur le chiffre de 42 % lors du DOB, c'est parce que, depuis 3 ou 4 ans, lorsque notre groupe rabâchait en Conseil municipal que, finalement, le taux de logements sociaux était largement supérieur aux 35 %, nous étions un peu pris pour des rigolos. On nous disait : vous, l'opposition, vous ne savez pas de quoi vous parlez, la ville n'est pas à plus de 40 %.

Force est de constater avec des publications officielles de l'État que nous sommes à ce chiffre.

Un peu d'humilité aussi sur les changements que l'on peut opérer en disant : oui, c'est vrai, nous sommes à 42 %, mais dans très longtemps, nous reviendrons à 35 ou 37 %. Donc un peu d'humilité.

En ce qui concerne....

Mme la MAIRE. - On va s'arrêter là, Yacine. On ne va pas refaire le débat budgétaire après le débat budgétaire. Ce n'est pas correct. Un droit de réponse n'emporte pas la possibilité de parler pendant une demi-heure.

M. LADJICI. - Je termine. Je demande le droit de conclure.

Mme la MAIRE. - Il faut conclure alors, mais c'est moi qui ai conclu.

M. LADJICI. - Il n'est nullement précisé dans le règlement intérieur de notre Conseil municipal que les interventions sont limitées. Si vous voulez le faire, vous en avez le droit, proposez une délibération.

Mme la MAIRE. - Il faut conclure maintenant cette intervention.

M. LADJICI. - Sur le propos concernant l'augmentation historique, oui, j'ai tenu ce propos publiquement et dans des écrits. L'augmentation historique...

Mme la MAIRE. - Yacine, je voudrais que les choses soient claires. Je refuse... Et là pour le coup, tant pis, ce sera antidémocratique et on va me traiter de totalitaire...

M. LADJICI. - Si ton totalitarisme est assumé...

Mme la MAIRE. - Je refuse qu'après les conclusions du Maire alors que toute latitude a été donnée à chaque Conseiller municipal de s'exprimer librement sur le budget, quelqu'un reprenne la parole pour revenir point par point sur l'ensemble des propos. Je le refuse. Un droit de réponse est une chose...

M. LADJICI. - Madame le Maire, à ce moment-là, il ne faut pas nous citer.

Mme la MAIRE. - C'est moi qui parle.

M. LADJICI. - Non, vous m'avez coupé la parole.

Mme la MAIRE. - Non. Je suis désolée...

M. LADJICI. - Si vous assumez votre côté antidémocratique, je vous laisse.

Mme la MAIRE. - En l'occurrence, il est de tradition républicaine que lorsque le Maire ou le Président d'un exécutif conclut un échange sur un budget, on termine par un vote et on passe à autre chose. C'est de tradition républicaine.

Je veux bien que l'on fasse passer les gens pour de grands méchants totalitaires, mais il n'empêche qu'un droit de réponse, je l'accordais postérieurement au vote, une reprise point par point de l'ensemble des éléments cités n'est pas possible.

Sur la question de la vidéoprotection, une petite remise au point. En l'occurrence, le plan de déploiement de la vidéoprotection avait commencé dès 2013. Y figurait dans ce déploiement, le centre de loisirs dans la deuxième phase qui n'a pu se déployer que l'année où, malheureusement, a été incendié le centre de loisirs. C'était tout à fait dans les plans. Il y a des contrevérités que l'on ne peut laisser dire.

Je ne reviendrai pas sur les aspects polémiques du reste qui, finalement, ne sont que peu intéressants.

Je propose que nous passions au point suivant de l'ordre du jour.

1.2 - Vote du taux des trois taxes locales - année 2018

M. DELUCHAT. - Je proposerai au nom de mon groupe qu'à l'avenir on revoie le règlement pour fixer un temps de parole.

Mme la MAIRE. - Cher André, c'est illégal.

M. DELUCHAT. - On verra, mais je propose que l'on puisse le faire. Cela se fait dans d'autres endroits.

Mme la MAIRE. - La jurisprudence a été étudiée et les règlements intérieurs qui en disposaient ont été cassés par le tribunal administratif. Je me retourne vers notre juriste qui m'a apporté cette information pas plus tard qu'il y a quelques heures.

M. DELUCHAT. - Ce n'est pas le sujet, je passe à la délibération 1.2.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, elles ne varient pas. La taxe d'habitation est à hauteur de 15,58 %. Il faut savoir que Chevilly-Larue est la quatrième ville la moins imposée du Val-de-Marne. La taxe foncière reste à 15,25 %. Là, Chevilly-Larue est la deuxième ville la moins imposée du Val-de-Marne.

Voilà ce que je vous propose de voter.

Mme la MAIRE. - Merci.

Je pense que nous avons longuement débattu de cela pendant le débat budgétaire. Je propose de mettre aux voix cette délibération.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci à vous.

1.3 - Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Année 2018

M. DELUCHAT. - Le taux de la TEOM n'a pas bougé depuis 2010. Il est toujours à 5,88 %. Nous votons ce taux, les produits passent et sont reversés au territoire. Il faut savoir qu'après 2020, ce sera un taux du territoire si l'on continue dans cette voie. Étant donné que c'est un des plus bas, les Chevillais devront alors s'attendre à ce que ce taux soit augmenté après 2020.

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci à vous.

1.4 - Actualisation des tarifs municipaux 2018

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions sur cette délibération ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.5 - Approbation de la convention d'adhésion au service de paiement par carte bancaire sur internet dénommé "titre payable par internet - Régie" entre la Direction générale des finances publiques et la commune

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions sur cette délibération ?

Mme ZEHIA. - J'ai vu que le site Internet a été refait. Je sais que cela a nécessité beaucoup de travail. Je préférerais l'ancien. C'est personnel. Je trouve le nouveau très compliqué à utiliser. Sous l'ancien, on trouvait facilement les différentes choses que l'on cherchait. Je ne sais pas comment

cela a été fait mais...

Mme la MAIRE. - C'est un point de vue, il est légitime par définition. C'est une appréciation très subjective.

Mme ZEHIA. - L'information est assez compliquée à trouver, même les horaires.

M. DELUCHAT. - C'est une question d'habitude.

Mme ZEHIA. - C'est surtout pour les gens. Si l'on a du mal à chercher sur le nouveau site... Je me dis que si l'on propose de payer par Internet, etc...

Mme la MAIRE. - Il a été plutôt simplifié dans ses fonctions. Je vous propose de faire faire à quelques personnes des exercices pratiques pour voir ce qu'il en est.

M. LADJICI. - Je suis favorable au dispositif. Je vais faire très vite, cela s'adresse à la juriste de la municipalité, il y a une question écrite. Si vous pouviez la regarder avant la fin du Conseil, nous pourrions échanger dessus si vous le souhaitez. Je parle de la 12.

Mme la MAIRE. - Elle m'a apporté une information complémentaire. En fait, ce qui est interdit, c'est de restreindre à 3 ou 5 minutes.

M. LADJICI. - Oui, il est tout à fait possible d'encadrer le temps de parole du Conseil municipal à partir du moment où c'est voté par le règlement du Conseil municipal. Par ailleurs, petite précision, le Maire qui a la fonction de police de l'assemblée n'a pas le droit d'interrompre un autre Conseiller municipal, ce que vous avez fait très chère Madame la Maire.

Mme la MAIRE. - Écoutez cher Yacine, il faut apprendre à comprendre ce qu'est une tradition républicaine qui est admise dans toutes les assemblées de ce pays et qui, je crois, est de bon aloi.

M. LADJICI. - Regardez les questions au Gouvernement notamment, comment se font les choses.

Mme la MAIRE. - C'est sûr que c'est le meilleur exemple qui soit !

Revenons-en à notre délibération. Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.6 - Autorisation de signer la convention d'habilitation tripartite relative au dispositif de certificats d'économie d'énergie

M. DELUCHAT. - Il nous faut reconduire une convention d'habilitation tripartite pour pouvoir disposer des certificats d'économie d'énergie.

La ville fait des efforts en termes d'économies d'énergie, elle a le droit à des certificats. C'est au sein du Sipperec. J'appelle cela des droits à polluer. Les entreprises disent qu'elles ne peuvent pas faire plus mais achètent un droit à polluer pour ne pas être dans le rouge et ne pas être pénalisées. Elles achètent donc des droits à polluer à ceux qui sont en avance ! C'est le fond de la convention tripartite.

On ne peut pas sortir de ce problème. On rentre dedans. On fait des efforts mais c'est la loi qui propose cela, qui le régularise et l'encadre. Nous vous demandons de reconduire cette convention. Cela nous fait, ce n'est pas joyeux, des ressources que nous pouvons verser au cas où nous achetons du droit à polluer. Je vous rassure, je crois que nous n'en avons jamais eu.

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.7 - Modification du tableau des effectifs du personnel

Mme la MAIRE. - Vous avez pu observer le contenu. Ce sont des avancements de grades Il s'agit d'un tableau récurrent.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.8 - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2018

M. LO FARO. - Si l'on devait tirer une sorte de bilan dans un peu plus de mi-mandat concernant la subvention aux associations, une simple phrase s'impose d'elle-même : la majorité municipale de Chevilly-Larue n'a pas à rougir de son bilan, mais nous pouvons affirmer clairement qu'en dépit d'un contexte très contraint dû aux gouvernements successifs de François Fillon, Manuel Vals et Édouard Philippe actuellement où l'on voit des attaques ciblées vers les collectivités territoriales et les municipalités, nous avons pris collectivement la décision à Chevilly-Larue de faire vivre nos associations en reconduisant les mêmes montants en fonctionnement.

Le coût sévère porté aux associations avec une décision brutale de supprimer, dès 2018, plus de 120 000 contrats aidés aura une répercussion à Chevilly-Larue avec 7 contrats aidés qui disparaîtront alors qu'ils remplissaient une utilité sociale et qu'ils sont un moyen de s'insérer ou de se réinsérer socialement et professionnellement.

Je ne reviens pas sur le DOB, mais je réaffirme ce soir les chiffres que j'ai donnés la dernière fois en remerciant toujours Serge Théas, qui n'est pas encore parti, pour le sérieux de ces chiffres.

Rapidement, le ratio des associations dans le budget de fonctionnement n'est donc pas, comme indiqué, de 3,4 % en 2017, mais de 3,94 %. La part des associations dans le budget n'est donc pas en baisse. Mieux encore et très rapidement, le montant des associations si l'on prend le comparatif sur 10 ans a augmenté de 32 %.

Nous sommes donc en progression dans le soutien à nos associations.

La poursuite de l'austérité générale et les contraintes budgétaires qui s'ensuivent démontrent, si besoin était, que la municipalité de Chevilly-Larue est bien un amortisseur social et que les associations y tiennent toute leur place.

Je voudrais ce soir, au moment du vote du budget, remercier le sérieux et le travail de toutes nos associations qui assurent un maillage très dense de la ville, qui assurent du lien entre la population, une cohésion sociale éprouvée et qui sont porteuses de tranquillité publique.

Je prends note du satisfecit de l'opposition LR qui, concernant l'attribution aux subventions 2018, a dit qu'elle était satisfaisante. Je remercie la responsabilité de ces propos.

Je remercie également tous les intervenants, tous les acteurs qui ont participé aux conférences budgétaires et je remercie évidemment le secteur de la vie associative qui travaille très sérieusement à tout ce qu'on lui demande.

Nous avons des subventions en augmentation de 0,02 %, Andrée l'a dit tout à l'heure, avec un petit peu plus de 2,7 M€ pour cette année 2018.

Je vous demande de voter cette résolution. En donnant quitus quelque part à la ville, c'est un effort très soutenu que nous faisons en vers nos associations, ce qui n'est pas le cas dans d'autres villes. Je

ne parle pas que des villes voisines, si l'on prend le cas de toute la France. Les baisses de subventions vont jusqu'à 20 % parfois.

Mme la MAIRE. - Merci.

Le travail préparatoire des commissions s'est traduit par des propositions. Cela renvoie à un élément de préparation budgétaire puisque les commissions sont par ailleurs appelées à se prononcer sur le montant des subventions aux associations, association par association. Comme je ne participe pas aux commissions par définition, je m'inquiétais du niveau relatif à la délibération Complices au théâtre. Étant en situation nouvelle d'existence, elle a, je pense, bénéficié du ticket d'entrée. J'avais cru comprendre que les besoins pouvaient être un peu plus importants que ceux-là.

M. LO FARO. - C'est exact Madame la Maire. Encore une fois, ce n'est pas une personne qui décide, cela relève d'une réflexion commune. Nous tiendrons compte de tout cela lors de notre prochain exercice, bien évidemment. Nous n'avons pas voulu outrepasser le fait que, pour toutes les autres associations, nous avons donné un ticket d'entrée.

Mme la MAIRE. - Bien sûr, mais dans la mesure où nous sommes dans une situation où cette association a vocation à accompagner le théâtre dans son rayonnement, je voudrais juste que l'on s'assure auprès d'elle que ce montant lui permet de faire rayonner cet objectif dès cette année parce que nous y avons tous intérêt. Si cela devait ne pas être le cas, je suggère que la commission, lors d'une séance préparatoire à un prochain Conseil municipal, réétudie le sujet.

M. LO FARO. - Nous réétudierons le sujet tel que vous l'indiquez.

Mme la MAIRE. - Je vous remercie.

M. LADJICI. - Madame la Maire, chers collègues, dans la mesure où vous avez ouvert la voie à un réexamen des subventions accordées à certaines associations, je tiens à vous alerter sur l'association la retraite sportive.

Je ne sais pas si c'est un oubli ou un manque de communication, il s'avère que vous avez annoncé aux membres de cette association, dans une réunion préparatoire au budget, que vous alliez accorder un montant équivalent à celui de l'année dernier, à savoir 500 €. Je connais quelques membres de cette association. Lorsqu'ils m'ont dit que vous aviez pris l'engagement de les subventionner à hauteur 500 €, j'ai vérifié et je me suis aperçu qu'il manquait 100 €. Pour certains, cela peut représenter des montants assez faibles, mais les membres de l'association constatent finalement que ce qui a été annoncé n'a pas été respecté. Peut-être est-ce un oubli ou un problème technique. Si l'on peut examiner également le cas de cette association associée aux amis du théâtre, je pense que nous rétablirions quelque chose de légitime dans la mesure où vous l'avez vous-même annoncé.

Mme la MAIRE. - Je souscris totalement à cette demande puisqu'effectivement engagement avait été pris et demande formulée à qui de droit pour que cette demande soit véhiculée non pas dans une logique de décision seule dans mon coin, mais dans une démarche partagée sur l'ambition que nous nous fixons auprès des associations.

Je m'étonne de trouver un montant diminué. Je vous remercie de cette vigilance. Je me retourne vers l'administration ou Dominique pour savoir s'il y a une explication ?

M. LO FARO. - Je m'étonne de cette remarque, j'avais l'impression y compris concernant la retraite sportive que l'on reconduisait à l'identique. On va voir si un petit problème technique s'est glissé, mais au moment de la discussion pour cette association, y compris pour les autres...

Mme la MAIRE. - Si cela se confirmait, ce serait contraire à la décision générale que nous avons prise de ne pas réduire les subventions, donc cela ne serait pas acceptable.

Merci de cette intervention.

M. LADJICI. - Je vous remercie d'avoir pris en compte cette proposition, d'autant plus que, quand on regarde le montant global des dotations aux associations, les subventions représentent un montant assez faible. Aussi, j'ai jugé que c'était probablement un dysfonctionnement ponctuel qui ne signifie pas une décision politique contre cette association.

Nous soutenons bien évidemment toutes les associations de Chevilly-Larue qui font un travail de qualité sur la ville. Nous les soutiendrons car, comme cela a été rappelé par l'élu en charge du secteur, elles apportent du lien social, elles sont vectrices de lien et de dialogue, c'est une très bonne chose.

J'ai deux petites questions que nous pourrions potentiellement développer dans une prochaine commission : je souhaite savoir si un document municipal spécifie de manière précise les conditions ou les critères d'attribution des subventions aux associations. Ce n'est pas pour en faire une quelconque communication mais j'ai été questionné par une association en particulier. J'ai été incapable de donner les critères précis, donc si l'on peut mettre à disposition ce document pour que l'on puisse échanger, ce sera très bien.

Autre question posée par un citoyen, les rapports d'activité des associations, je pense pouvoir les obtenir si je les demande à Dominique Lo Faro, mais est-il possible de publier ces documents sur le site Internet de la ville, moyennant de faire attention à la nature de la publication, afin que chaque citoyen puisse se faire une idée précise des activités des associations que nous subventionnons ?

M. LO FARO. - Il y a une obligation de confidentialité lors des AG pour le travail que les associations font à Chevilly-Larue comme dans toutes les autres villes. Je me vois mal publier sur un site Internet ou ailleurs les rapports qui nous sont remontés, pour que tout un chacun puisse en prendre connaissance.

En revanche, si un élu souhaite avoir un complément d'information sur tel ou tel aspect, ma porte reste bien évidemment ouverte. Cette demande qui émane de toi ce soir est recevable. Il n'y a pas de souci, nous travaillons en toute transparence.

Concernant l'aspect que tu as évoqué tout à l'heure, je ne sais pas si Mme la Maire veut compléter mon propos...

Mme la MAIRE. - Les critères ont été communiqués en commission en début de la mandature, nous pouvons recommencer.

M. LO FARO. - Oui. Philippe qui est là et Armel avec qui nous discussions ont participé aux débats de toutes les associations, etc. Les critères découlent d'une discussion collective, non d'une personne seule - heureusement d'ailleurs - qui prendrait la décision en disant : telle association, etc. Il y a des critères, des paramètres que nous respectons scrupuleusement.

Mme la MAIRE. - Par ailleurs, chaque commissaire, dans le sens participant à une commission, a accès aux dossiers de demandes de subventions dans lesquels figurent des indications déposées par l'association. Ce n'est pas un rapport d'activité, mais ce sont des éléments de bilan et de projets. C'est tout de même une synthèse de ces éléments auquel chaque Conseiller municipal peut avoir accès.

M. LO FARO. - J'apporte un complément d'information à ce que vient de dire Mme la Maire : toutes les personnes qui participent aux conférences budgétaires, qui participent, aux petites associations, on les appelle ainsi, celles en dessous de 23 000 €, reçoivent l'entièreté du dossier de chaque association. Cela représente un travail pour tous les membres de la vie associative assez conséquent en termes de photocopies. Tous les élus qui participent sont en possession de ce document parfois assez large.

Mme la MAIRE. - Absolument. Les réponses conviennent-elles ?

Mme PONOCHÉVNY. - Les projets, ce sont les projets exceptionnels ?

M. LO FARO. - Oui.

Mme PONOCHÉVNY. - Ces projets exceptionnels sont-ils toujours réalisés dans l'année ?

Mme la MAIRE. - La subvention n'est versée que si le projet est réalisé. Ce n'est pas forcément exceptionnel dans le sens non-récurrent car le principe même d'un projet n'est pas forcément qu'il change d'une année sur l'autre, cela peut être un renouvellement. Ce n'est versé, sur la base de justificatifs bien évidemment, que si le projet est confirmé.

Mme PONOCHÉVNY. - Je pose la question car vous mettez : "il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement et les montants de subventions aux associations tels qu'ils sont détaillés dans les tableaux. Dans les tableaux, on a le projet. Si l'on verse maintenant et que le projet n'est pas réalisé..."

Mme la MAIRE. - La délibération vise à autoriser le versement. La subvention de base est versée systématiquement suite à cette délibération. En revanche, dans la dimension projet, la délibération de ce soir autorise, en l'occurrence, le Maire adjoint aux finances, à verser sur la base du justificatif qui sera apporté. C'est projet conditionnel sur le dossier de subvention.

Mme la MAIRE. - Avez-vous d'autres questions ?...

Je vais tout de même proposer de mettre aux voix ce soir cette délibération car il faut que nous puissions verser les subventions auxdites associations. Nous vérifierons néanmoins l'information s'agissant des deux associations citées sur lesquelles il y a peut-être à bouger le montant. Nous nous assurerons que les autres ne sont pas concernées.

M. LO FARO. - Il y a peut-être une réflexion sur la trésorerie de cette association notamment...

Mme la MAIRE. - C'est un autre sujet.

M. LADJICI. - Mme la Maire s'est engagée sur 500 €.

Mme la MAIRE. - Madame la Maire, conformément à l'orientation municipale qui avait été dégagée de ne pas baisser les subventions aux associations, s'est engagée en Assemblée générale et Mme la Maire ne peut pas ne pas satisfaire son engagement.

M. LO FARO. - Et l'élu aux associations rejoint entièrement l'engagement de Mme la Maire.

Mme la MAIRE. - D'autant que c'était en sa présence.

Je mets aux voix cette délibération telle quelle. Nous vérifions. Si nous devons procéder à des modifications, je proposerai en Conseil municipal de juin de compléter ou de modifier.

Je mets aux voix.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme la MAIRE. - Merci pour cette vigilance.

M. LADJICI. - Je vous en prie, Madame la Maire.

1.9 - Attribution de la dotation de fonctionnement 2018 au Théâtre André Malraux

Mme LAZON. - Je vous propose moi aussi de voter une subvention, celle du théâtre. Vous avez le détail.

J'en profite pour vous dire par exemple, car cela a du lien avec ce qui s'est dit auparavant, et le fait qu'il soit marqué projet exceptionnel n'est pas du tout exceptionnel, qu'une partie concerne la fête communale. Quand il y a la fête communale, il y a des spectacles et il y a besoin de techniciens. Ces derniers sont recrutés par le théâtre. À ce titre, une somme dans leur subvention est dédiée à cette

organisation. Cela fait partie de la répartition de ce budget. C'était l'occasion de le souligner.

Dans le projet, des ateliers sont menés avec les enfants et les adolescents au théâtre. Vous pourrez venir les voir après les vacances. N'hésitez pas.

La subvention ne baisse pas, c'est bien. Il est extrêmement important de le souligner car nous avons dit beaucoup de choses sur le budget. Maintenir une subvention comme cela pour un théâtre dans une ville est un vrai choix politique. Il suffit de regarder dans les villes alentour, c'est un choix politique très fort qui permet de garder des tarifs accessibles à l'ensemble de la population de Chevilly. Tous les Chevillais peuvent aller au théâtre pour un tarif très bas et voir les mêmes spectacles qu'à Paris grâce à une subvention versée. Cela fait aussi partie des choix politiques faits dans le cadre d'une politique budgétaire globale.

M. DELUCHAT. - Élisabeth a soulevé le fait que nous ayons mis dans la délibération 35 204 € en projet exceptionnel. Je vous propose de remplacer projet exceptionnel par projet conditionnel. C'est l'utilisation du théâtre par la ville, donc c'est conditionnel.

Mme PONOCHEVNY. - J'avais trouvé bizarre qu'elle soit exceptionnelle tous les ans.

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.10 - Attribution d'une subvention à l'Association culturelle Sociale et Familiale (ACSF) pour l'année 2018

Mme la MAIRE. - Ce n'est peut-être pas la peine d'en faire le détail. Cela aurait été dans le tableau si Patrick...

M. LO FARO. - Si nous avions su que, etc. Nous l'aurions intégré.

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions sur cette délibération ?

Mme ZEHIA. - J'ai vu qu'il avait un déplacement au Portugal et au pays basque. J'aimerais savoir comment ce choix s'est fait ?

Mme la MAIRE. - C'est l'association qui le fait. Tous les ans, nous accompagnons par la subvention un déplacement : un montant forfaitaire désigné participe au projet associatif. Ce sont eux qui choisissent leur destination.

Mme LAZON. - J'aimerais compléter. Nous participons que très partiellement aux frais de déplacement. Les membres de l'association en prennent à leur charge une grande part. Très souvent, les villes dans lesquelles ils se sont rendus les invitent pour la Sainte-Cécile. Cela se fait dans le cadre d'échanges culturels traditionnels.

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.11 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association Comité de Gestion des Œuvres Sociales du Personnel Communal de Chevilly-Larue (COS)

Mme la MAIRE. - Nous aurons plusieurs avenants à approuver tout au long de ce Conseil municipal. Cher Dominique, d'habitude, vous me proposez de les voter en une seule fois.

M. LO FARO. - Madame la Maire avec toute l'élégance définie ce soir au cours de notre débat, ce n'est pas moi qui présente tous les avenants. Mais si vous me proposez de le faire...

Mme la MAIRE. - Quelqu'un voit-il un inconvénient à ce que nous présentions et votions en même temps tous les avenants n° 1 aux conventions avec les associations ?... Cela convient-il à tout le monde ?

(*Approbation.*)

Sont concernées les délibérations : 1.11, 2.2, 2.3, 2.4, 3.4, 3.6, 4.2, 4.3, 5.3 et 5.4.

Dominique, voulez-vous nous les présenter dans leur globalité ?

2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

2.2 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association la Ferme du Saut du Loup

2.3 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association Elan de Chevilly-Larue

2.4 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association Conseil de Gestion et d'Animation de la Maison Pour Tous (CGAMPT)

3 - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.4 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association le Pôle d'Économie Solidaire Chevillais (PESC)

3.6 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association Actions Emplois Formations 94 (AEF 94)

4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FÊTES ET CÉRÉMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

4.2 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'Association Culturelle Sociale et Familiale (ACSF)

4.3 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association La Maison du Contre

5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PRÉVENTION DE LA SANTÉ

5.3 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'association Épicerie Solidaire "Sol'Epi"

5.4 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat avec l'Association Service Médico-Social des halles de Rungis (SMSH)

M. LO FARO. - Même dans le détail si vous le souhaitez.

Je vous propose de les voter globalement.

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?...

(*Aucune.*)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LES DELIBERATIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE**

2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

2.1 - Approbation des conventions d'objectifs et de financement entre la CAF du Val-de-Marne et la commune

Mme BARBARIAN. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

3 - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1 - Acquisition amiable de la parcelle cadastrée Section AA n° 10, sise rue de Verdun

Mme BOIVIN. - Cette délibération sert à entériner un fait qui existe.

Présentation...

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Nous allons présenter la 3.2 et la 3.3 en même temps.

Mme BOIVIN. - Oui, j'allais vous le proposer.

3.2 - Approbation de la garantie d'emprunt pour la construction de 220 logements collectifs PLAI - ZAC Anatole France - Lot 3

3.3 - Approbation de la garantie d'emprunt et d'une subvention pour surcharge foncière concernant 55 logements PLUS/PLAI/PLS - ZAC Triangle des Meuniers - Lot 4A

Mme BOIVIN. - Ces délibérations sont habituelles. Quand vous avez une opération immobilière avec un promoteur pour des logements sociaux, en général, pour faciliter l'accès au crédit, il est demandé une garantie à la collectivité, en l'occurrence là à la commune. Cela se fait absolument régulièrement. D'ailleurs, nous avons déjà voté des délibérations dans ce sens lors de précédents Conseils municipaux.

Je vous propose de voter ces deux délibérations pour donner une garantie sur ces deux lots.

Cela concerne le lot 3 de la ZAC Anatole France et le lot 4A du Triangle des Meuniers, sachant que, concernant ce dernier, il y a en plus une subvention pour surcharge foncière. Cette subvention pour le bailleur s'élève à 180 130 €.

Ces subventions sont liées au fait que, dans la construction, il y a des logements sociaux. Dans le cadre d'un logement social, le prix du foncier est baissé pour le bailleur. Pour qu'il puisse rentrer dans ses fonds, il est d'usage de reverser une subvention.

Mme la MAIRE. - Sans quoi l'opération ne peut pas se faire.

Mme PONOCHEVNY. - Nous n'aimons pas ce genre de garantie. Vous avez dû le remarquer en 2016 déjà. Malgré les réserves que je vais exprimer, nous donnerons cependant notre accord sur ces

garanties un peu contraint mais avec le seul jugement positif qu'il s'agit de démolition et de reconstruction et non de construction nouvelle.

Je souhaite vous demander une explication sur un point : vous dites que c'est pour avoir un taux plus favorable, favoriser Valophis pour ses prêts. À la lecture des documents que l'on nous a remis, je vois que, le 20 décembre 2016, Valophis a signé son contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts pour 2 M€ et que, le 24 novembre 2017, il signe avec la Caisse des Dépôts un prêt de 7,3 M€, le tout étalé sur 40 et 60 ans. Si l'on regarde les documents, on voit : article 16 - garanties, commune de Chevilly-Larue : 100 %. Ce soir, nous devons seulement donner notre accord sur ces garanties. Cela m'amène à penser que la Caisse des Dépôts ne prête pas à Valophis sous réserve de notre garantie sinon elle en demanderait copie écrite à la commune avant les signatures de contrats, c'est-à-dire en 2016 et 2017.

Quelque chose m'échappe dans le système.

Mme la MAIRE. - Il se trouve que des accords financiers ont été pris par voie de convention en amont. Nous avons une convention tripartite avec Valophis dans le cadre de toutes les opérations de l'écoquartier Anatole France - Meunier. Dans cette convention figure l'engagement selon lequel nous nous engageons à garantir tous les emprunts liés aux logements sociaux sortis de cette opération.

Mme PONOCHVNY. - Vous êtes obligés quand même de passer par le conseil municipal ?

Mme la MAIRE. - Il faut le faire ligne par ligne afin que les Conseillers Municipaux aient, au-delà de cet engagement global, le détail. C'est pour cela que la Caisse a déjà accepté de signer. Elle savait que nous avions pris l'engagement de le faire.

Je vais mettre aux voix s'il n'y a pas d'autres interventions.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci à vous.

3.5 - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Mission Locale Bièvre Val-de-Marne

M. DELUCHAT. - Nous la retirons car nous avons inscrit la subvention dans les subventions. Étant donné que cette mission est passée au territoire, il nous faudra approuver une convention avec le territoire afin de lui reverser la somme inscrite en subvention d'association. Nous n'avons donc plus lieu d'être avec la mission locale. Cela nous pose un problème politique.

Mme la MAIRE. - Toutefois, nous sommes en phase transitoire dans les transferts de certaines compétences. Pour l'instant, l'EPT n'a pas forcément l'ensemble des outils opérationnels pour être d'ores et déjà en capacité de signer la totalité des documents juridiques avec la mission locale.

Je propose que, par prudence, nous adoptions cette convention et que nous ne soyons amenés à la signer que si, par ailleurs, cela nous aidait à résoudre une situation. Le fait de la voter ne nous oblige pas à le faire mais cela nous évite de nous trouver dans une situation dans laquelle la mission pourrait être en difficulté pour avancer dans la prochaine période.

Cette proposition vous convient-elle, Monsieur le Maire adjoint aux finances et Monsieur le Maire adjoint ?

M. DELUCHAT. - Nous pouvons la voter, mais en cas de besoin, nous serons obligés de l'annuler.

Mme la MAIRE. - Nous l'annulerons. Cela convient-il à tout le monde ?

Mme ZEHIA. - Une remarque par rapport à la mission locale, la directrice plus précisément, je sais qu'il y a énormément de problèmes avec les salariés au sein des différentes missions locales.

Apparemment, ils seraient dans une situation où ils subiraient énormément au travail. Je ne sais pas si l'on vous a mise ou non au courant. Il serait peut-être bien d'aller les voir, etc. Je sais que c'est vraiment difficile pour les salariés des différentes missions que ce soit sur Chevilly-Larue ou l'Haÿ-les-Roses. Des actions ont été menées. On n'a pas donné suite à ces salariés. Certains n'en peuvent vraiment plus.

Mme la MAIRE. - Il y a eu une situation de crise assez aiguë il y a quelques mois. J'ai reçu un certain nombre de salariés mais Laurent s'étant occupé plus personnellement du sujet, je vais lui laisser la parole.

M. TAUPIN. - Nous avons eu écho effectivement d'une situation difficile et d'un climat de tension parmi les salariés de la mission locale. Ce n'est pas tellement en rapport avec leurs conditions de travail notamment la charge de travail : la mission locale répond aux attentes des jeunes qui viennent s'inscrire, se renseigner, se faire conseiller.

Il y a eu des problèmes de relation entre la Direction, la Directrice et ses adjoints, avec un certain nombre de salariés. Le dialogue s'est instauré entre des membres du bureau du Conseil d'administration et les salariés. Une rencontre a eu lieu il y a quelques semaines. Un accord d'entreprise est en discussion pour résoudre ces tensions. Le dialogue social s'instaure avec les salariés et la Direction. Nous espérons qu'il aboutira à une convention et qu'une solution viable sera trouvée pour tout le monde. La discussion est en cours. Cela va se résoudre.

Mme la MAIRE. - La situation est nettement moins tendue qu'il y a quelques mois où nous étions au pic de la crise. Ce n'est pas complètement terminé mais c'est un peu retombé.

M. TAUPIN. - Aux missions locales, il y a l'accueil de Fresnes mais également des antennes à Thiais et à Chevilly. Il y a des salariés. Une convention a été passée avec le SMJ où se tiennent les permanences de la mission locale. Un très gros travail a été mené.

S'agissant des conventions, si la subvention est transférée à l'EPT, néanmoins, nous serons sans doute amenés à discuter des conventions pour la gestion des locaux notamment ceux de Fresnes et ceux des antennes de Chevilly et de Thiais car ce sont des conventions particulières entre la ville et la mission locale.

Mme la MAIRE. - Chacun a bien compris que nous serons susceptibles, lors du prochain Conseil municipal, de voter une délibération qui annulera celle-ci. Par prudence, nous préférons la voter aujourd'hui pour ne pas prendre un quelconque risque dans la continuité de gestion de la mission.

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

3.7 - Autorisation de la rétrocession du fonds de commerce "le Dôme" (sous réserve)

Mme BOIVIN. - J'ai l'immense plaisir de vous proposer l'autorisation de la rétrocession du fonds de commerce de "le Dôme". Après plusieurs semaines de consultation, finalement, il y a eu le retrait de plusieurs dossiers. Un seul dépôt de candidature parfaitement recevable a été reçu par Mme la Maire et les services administratifs le 6 avril dernier pour se mettre d'accord sur les conditions financières. Cette candidature est extrêmement sérieuse. Les porteurs du projet sont en fait deux associés, M. Olivier Chaput et son associé M. Journoud. Ils ont un restaurant à Villejuif assez réputé.

Le dossier qu'ils ont proposé tient extrêmement la route. C'est une belle brasserie de cuisine traditionnelle. D'après ce qu'ils ont présenté, il semblerait que ce soit a priori le début d'un concept. L'ouverture de ce concept se ferait à Chevilly-Larue.

Un accord a été trouvé sur les conditions financières.

Les points importants sont :

- le bail : un bail ferme de 10 ans qui permet à la ville de s'inscrire dans la durée et pour le preneur de lisser le prix du fonds de commerce.
- l'engagement fort sur les travaux à effectuer afin d'en faire un lieu commercial et attractif : engagement fort signifie un montant de travaux prévus conséquent. Ce ne sera pas juste un coup de peinture sur les murs. Il y a vraiment un projet de restructuration du fonds. Le processus de la signature du bail et de celle de l'acte de cession va prendre un peu de temps. Pour permettre à ces repreneurs de commencer à travailler très vite, nous nous sommes mis d'accord pour préparer un protocole que nous allons leur faire signer afin qu'ils puissent disposer des clés rapidement pour faire venir les entreprises, faire les devis et commencer les travaux dès que ce sera possible, dès que cela aura été signé.

L'objectif est une ouverture de la brasserie à la fin des travaux de la RD160, c'est-à-dire fin octobre, début novembre.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?

M. LADJICI. - J'ai quelques observations. Je remercie Régine pour la présentation. Il peut nous apparaître collectivement que c'est une bonne nouvelle car il manque un lieu de restauration supplémentaire dans le centre-ville.

En revanche, ce qui ne me rassure absolument pas, c'est le fait qu'il n'y ait eu qu'un seul candidat. En général, il est intéressant de mettre en concurrence plusieurs porteurs de projet. En comparant les projets des différents compétiteurs ou concurrents, cela permet de voir si l'offre portée par l'ensemble des candidats est quelque peu crédible. Pour moi, le fait qu'il n'y ait qu'une seule candidature est un vrai sujet d'inquiétude.

Je rappelle que la municipalité a acquis le fonds de commerce du Dôme pour un montant de 200 000 €. Il y a eu quelques négociations, mais c'est 200 000 €. Dans la délibération proposée, ce porteur de projet a un bail lissé sur 10 ans. C'est peu usuel de ce que j'ai pu regarder.

Mme la MAIRE. - C'est volontariste.

M. LADJICI. - C'est votre remarque.

Cette personne ne va finalement pas payer sa contribution au fonds de commerce avant la quatrième année. Elle bénéficie par ailleurs d'un autre avantage non négligeable : une franchise de loyer pendant 3 ans. Je n'ai pas envie que, dans 3 ou 4 ans, on se dise que la personne a profité des avantages donnés par la municipalité pour partir.

J'ai un vrai sujet d'alerte, je l'avais avant le Conseil municipal, je l'ai encore dans la mesure où j'ai appris que nous n'avions eu qu'une seule candidature.

Je demande de la vigilance sur ce sujet. Par ailleurs, je souhaite que nous bénéficions, pour ma part et la liste que je représente, d'une présentation du dossier porté par ce commerçant afin que nous puissions regarder la viabilité du projet. Je suis très curieux de connaître ce concept révolutionnaire.

Mme la MAIRE. - Je vous invite à aller sur le site le.bistrodoliv.com ou .fr. Vous découvrirez son concept.

Au risque de vous surprendre, je comprends tout à fait la remarque de Yacine Ladjici sur cette question car il est vrai que nous prenons, d'une certaine manière, un risque sur un tel sujet. À partir du moment où nous avons accepté de nous rendre propriétaires de locaux commerciaux et d'un fonds de commerce, nous acceptons d'assumer en gestion, ce qui n'est pas, de manière usuelle, de la responsabilité d'une commune. Nous l'avons fait parce que le marché ne parvenait pas à nous sortir de la situation. Il a donc fallu intervenir.

Par définition, c'est une démarche volontariste qui nécessite, pour réussir à faire en sorte qu'un projet sorte, de faire des gestes afin qu'un modèle économique puisse se monter, premièrement. Deuxièmement, il faut accepter l'idée qu'en cas de faillite, nous aurons couru un risque. Restant toutefois propriétaires des locaux en pareille hypothèse, nous récupérerions le fonds de commerce qui n'aurait certes plus la valeur initiale mais nous aurions des droits sur celui-ci puisqu'ils n'auraient pas été jusqu'au bout dans l'acquisition du fonds de commerce.

Nous ne sommes donc pas complètement départis de toutes réactions possibles, mais si nous voulons, dans la situation qui est la nôtre, c'est-à-dire avec une superficie importante de ces locaux de brasserie, réussir à faire en sorte d'avoir un beau projet avec un très fort investissement dans le mobilier mais pas que... également la réfection totale des locaux, vitrines et cuisine comprises, le risque pris par les associés est lui-même très important. Nous partageons donc le risque.

Il est vrai que ce n'est pas traditionnellement dans la fonction d'une commune de faire cela. En revanche, toutes les collectivités, y compris la Métropole du Grand Paris, regardent dans cette direction car chacun a bien conscience aujourd'hui de la difficulté dans laquelle se trouvent les communes pas qu'urbaines, aussi dans les zones rurales, face à la question de la survie du commerce de proximité. Il commence à se déployer des initiatives comme celles-là un peu innovantes et pas sans risques.

Je crois que la garantie que nous avons par rapport à ce projet est que nous avons affaire à deux associés sérieux qui ont fait leur preuve : ils ont un établissement qui tourne dans une ville voisine. Chacun peut aller se rendre compte par lui-même de leur sérieux. Leur concept, vous aurez la possibilité de le visionner sur leur site. C'est parce que nous leur offrons la possibilité, les premières années, de mettre l'argent non pas dans l'achat du fonds ou dans le loyer mais dans l'investissement dans le dur, que nous leur permettons de se mettre en situation de réussite pour la suite. Certes, il y a une part d'aléas dans ce genre de situation, comme toujours, mais il faut l'assumer collectivement, je crois.

Mme BOIVIN. - Il est clair que nous devons être vigilants. Nous surveillerons cela de près.

Mme la MAIRE. - Même dans le soutien, dans l'accompagnement pour essayer au fur et à mesure que les questions se posent ou les problèmes se présentent de les accompagner dans la résolution.

Y a-t-il d'autres questions ?...

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je ferai savoir aux restaurateurs qui en seront ravis que cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie.

4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FÊTES ET CÉRÉMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

4.1 - Acceptation d'une offre de concours du fonds "ARTUTTI" pour le réaménagement de la Maison du Conte

Mme LAZON. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Nous avons déjà adopté de pareilles délibérations l'année dernière puisque cela arrive par petites tranches découpées. C'est légitime cela arrive au gré des sollicitations.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PRÉVENTION DE LA SANTÉ

5.1 - Approbation de la convention entre la commune et le Conseil départemental du Val-de-Marne relative à l'orientation et l'accompagnement des allocataires du RSA

Mme BOIVIN. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - C'est une convention annuelle.

Pas de question ? ...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

5.2 - Approbation du protocole partenarial de relogement entre le Groupe Valophis, la Préfecture du Val-de-Marne et la commune de Chevilly-Larue - ZAC Anatole France

Mme BOIVIN. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - La précédente convention est arrivée à terme, il nous faut la renouveler dans des termes identiques.

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

5.5 - Attribution d'une subvention à l'association amicale des seniors de Chevilly-Larue

Mme la MAIRE. - Nous avons le Président de l'association dans la salle, M. Pierre. Il ne peut pas prendre part au vote.

Je mets aux voix. Qui est pour, étant entendu que M. Pierre ne prend pas part au vote ?

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

QUESTIONS DIVERSES

Mme la MAIRE. - Je porterai à votre connaissance une note qui précisera les termes de notre débat légèrement houleux de tout à l'heure. Je pense que cette humeur a dépassé notre esprit à tous les deux. En réalité, il y a eu plusieurs décisions. Elles partent un peu dans tous les sens sur cette question. Une note en réprecisera les termes, je parle des conditions de dialogue et d'échange dans une séance de Conseil municipal : le rapport avec le pouvoir de police du Maire. Je vous ferai répreciser tout cela dans des termes plus précis et nous examinerons ensemble s'il convient ou non de considérer qu'il faut réglementer les temps de parole ou peut-être pourrions-nous décider de nous autodiscipliner sur la question.

Mme PONOCHÉVNY. - Êtes-vous au courant du vœu sur la recomposition intercommunale déposé par trois villes de l'Essonne : Juvisy, Viry et Savigny ?

Mme la MAIRE. - Je suis aussi au courant de la proposition de la loi de Robin Reda en la matière.

Mme PONOCHÉVNY. - Il propose de nous assimiler : *"nous aimerions intégrer un grand Orly de proximité résume Jean-Marie Vilain, les centristes, Maire de Viry. On peut imaginer un ensemble qui comprenne les six anciennes villes des Portes de l'Essonne auxquelles pourraient se greffer quelques communes voisines du Val-de-Marne comme Rungis, Orly et Chevilly-Larue"*.

Je voulais savoir ce que vous pensiez de ce qui se passe.

Mme la MAIRE. - Ce que je pense du sujet est une chose. Ce que je pense de ce qui se passe en est une autre. En tout cas, ce qui est certain, c'est que la municipalité de Chevilly-Larue et les Maires de Chevilly-Larue successivement ont toujours porté l'idée que le périmètre pertinent de projet territoire était bien le pôle d'Orly avec un peu de bougé possible sur son périmètre car il est toujours un peu compliqué de déterminer les limites précises d'un contour. En tout cas, le fait d'être un peu fondu dans un territoire très grand rendait les choses un peu plus difficiles notamment dans la mise en œuvre d'un projet de territoire cohérent et pertinent à l'échelle d'un bassin d'emploi.

De ce point de vue, mon avis n'a pas changé, je continue de considérer qu'il serait préférable d'être dans une logique de construction intercommunale plus proche des réalités d'un bassin de vie et d'emploi, y compris aussi de nos histoires respectives en termes de construction d'intercommunalité puisque chacun, désormais enfin, se rend compte que l'un des principaux handicaps de la construction de l'EPT à 24 est bien la préexistence de niveaux de transfert de compétences différents, de degrés d'intégration différents entre les diverses intercommunalités et/ou communes dans l'intercommunalité préexistant la réforme. De ce point de vue, je ne vois pas cela d'un mauvais œil.

Concernant la viabilité de la proposition, chacun pourra se faire sa propre conviction dans un moment où la réforme est en gestation depuis de nombreux mois à l'Élysée et qu'elle peine à sortir du chapeau. Je pense que le Président de la République est bien embêté par les questions qu'elle soulève.

Je porte à votre connaissance... Enfin, ce n'est pas encore une information, entendez donc toute la prudence dans mon propos. Il semble que les options sur lesquelles travaille l'Élysée soient d'aller vers une suppression de la MGP telle qu'elle existe et d'envisager un format différent pouvant prendre plusieurs options possibles soit à l'échelle régionale, la fédération des EPT, et donc tous les EPT et l'intercommunalité seraient appelés à constituer la métropole via une assemblée qui fédérerait l'ensemble des assemblés de l'EPT, je ne sais pas encore sous quelle forme évidemment, soit via une fusion des départements de petites couronnes pour reconstituer d'une certaine manière une métropole du Grand Paris à l'échelle de la petite couronne, auquel cas on ne sait pas très bien comment cela s'articule avec la région et la grande couronne. Je ne fais que retranscrire des choses qui se sont dites par ailleurs mais qui ne sont pas des informations. Vous entendez bien que je suis extrêmement prudente sur tout cela puisque, pour l'instant, on entend un peu tout et son contraire.

Sur cela, je pense que l'on peut avoir ses propres convictions sur ce qu'il faudrait faire. Pour l'instant, je ne pense pas qu'il faille en tirer une quelconque conclusion si ce n'est que les villes de l'Essonne, dans le contexte actuel et cette complexité à avancer à 24 au sein de l'EPT, envisagent très sérieusement de sortir de l'EPT et de la métropole du Grand Paris et de demander à être rattachées à une intercommunalité essonnienne pour simplifier le fonctionnement, mais leur préférence irait tout de même davantage à un fonctionnement autour du pôle d'Orly.

Plus de questions diverses ?...

Je vous souhaite une bonne soirée à tous. La séance est close.

(La séance est levée à 23 h 06.)